

Nations Unies ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



1422^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 29 septembre 1966,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 23 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux</i>	
<i>Bassoutoland, Betchouanaland et Souaziland</i>	
<i>Rapport de la Quatrième Commission . . .</i>	1
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Haekkerup (Danemark). . .</i>	3
<i>Discours de M. Nase (Albanie)</i>	5
<i>Discours de M. Çağlayangil (Turquie) . . .</i>	10
<i>Discours de M. Murumbi (Kenya)</i>	15
<i>Interventions du représentant de Chypre. .</i>	19
<i>Intervention du représentant du Japon . . .</i>	19
<i>Intervention du représentant de la Turquie .</i>	20
<i>Intervention du représentant de l'Albanie . .</i>	20

Président: M. Abdul Rahman PAZHWAK
(Afghanistan).

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

BASSOUTOLAND, BETCHOUANALAND ET
SOUAZILAND

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION
(A/6448)

1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La première question à traiter ce matin est celle du Bassoutoland, du Betchouanaland et du Souaziland: application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. La question est soumise maintenant à l'Assemblée en raison de l'accession très prochaine du Betchouanaland et du Souaziland à l'indépendance.

2. Je prie maintenant le Rapporteur de la Quatrième Commission de présenter le rapport de cette commission.

M. Esfandiary (Iran), rapporteur de la Quatrième Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes:

3. M. ESFANDIARY (Iran) [Rapporteur de la Quatrième Commission] (traduit de l'anglais): La Quatrième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution sur le Bassoutoland, le Betchouanaland et le Souaziland qui figure au paragraphe 9 du rapport. Etant donnée la très prochaine accession à l'indépendance du Bassoutoland et du Betchouanaland et la menace constante à l'intégrité territoriale et à la souveraineté des trois territoires que constitue la politique du régime actuel en Afrique du Sud, la Quatrième Commission a agi d'urgence. Dans le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, la Quatrième Commission a approuvé en totalité les recommandations du Comité spécial, telles qu'elles figurent dans son rapport à l'Assemblée générale:

4. A ce propos, il pourrait être bon de rappeler entre autres que dans son rapport le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale:

"i) De réitérer ses résolutions 1817 (XVII) et 1954 (XVIII) et d'adresser au Gouvernement de la République sud-africaine un nouvel avertissement solennel, spécifiant que toute tentative faite pour porter atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté des trois Territoires après indépendance sera considérée par l'O.N.U. comme un acte d'agression et que toute ingérence dans les affaires intérieures — y compris les affaires économiques — et toute entrave au transit de personnes et de marchandises seront considérées comme une violation flagrante de la Charte des Nations unies avec toutes les conséquences qui en découlent;

"ii) A cet égard, d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la menace que la politique poursuivie par le régime raciste de la République sud-africaine constitue pour l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté des trois Etats dès leur accession à l'indépendance;

"iii) En outre, d'adresser un appel à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent de tout acte pouvant encourager le Gouvernement de la République sud-africaine à porter atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté des trois Etats ou à s'ingérer dans leurs affaires intérieures." [A/6300/Rev.1, chap. VII, appendice III, par. 14, b.]

5. Le problème de la protection de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des trois Territoires a beaucoup préoccupé les membres de l'Organisation, comme l'indiquent les recommandations déjà mentionnées et les diverses résolutions prises à ce propos par le Comité spécial et l'Assemblée générale.

6. Reconnaissant qu'après des décennies de domination coloniale la situation économique et sociale

laisse beaucoup à désirer dans ces Territoires, et consciente de leur besoin impérieux et urgent de recevoir une assistance des Nations Unies, la Quatrième Commission, dans le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, "fait appel à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils versent une contribution au Fonds créé par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution 2063 (XX)". Le but essentiel de ce Fonds est de permettre à ces Territoires d'améliorer leur situation économique, décourageant ainsi de toute ingérence dans leurs affaires intérieures.

7. A cet égard, bien des Etats membres ont déjà rendu hommage au Secrétaire général pour ses initiatives et ses efforts en vue d'atteindre les objectifs souhaités par le Comité spécial et l'Assemblée générale quant à l'avenir de ces Territoires.

8. Au nom de la Quatrième Commission, je voudrais exprimer le sincère espoir que ce projet de résolution que nous vous présentons maintenant bénéficiera de l'appui le plus large au sein de l'Assemblée. Celle-ci réaffirmera ainsi sa profonde sollicitude pour l'avenir de ces Territoires et son attitude unanime et inflexible envers les desseins d'annexion que nourrit le régime raciste de l'Afrique du Sud.

Conformément à l'article 68 du Règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Quatrième Commission.

9. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je vais d'abord donner la parole aux orateurs désireux d'expliquer leur vote avant le vote.

10. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je désire simplement attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que demain un nouveau pays, le Botswana, deviendra indépendant et que mardi prochain un autre nouveau pays, le Lesotho, le deviendra également. Chacun sait que ces deux nouveaux pays sont en face d'obstacles sérieux et de difficultés particulières. Nous leur souhaitons de tout cœur de les surmonter.

11. Nous devons tous les aider dans leurs efforts; mon Gouvernement, pour sa part, est désireux de continuer à leur apporter son aide économique et financière après leur indépendance, et il est disposé à le faire. Dans la mesure, par conséquent, où le projet de résolution soumis à l'Assemblée demande appui et assistance pour ces nouveaux pays indépendants, nous nous en félicitons.

12. Nous avons eu l'occasion, au cours de précédentes discussions, d'exposer la situation constitutionnelle dans ces Territoires et la nécessité de tenir pleinement compte des opinions de leurs gouvernements élus. Nous regrettons que notre insistance sur ce point n'ait pas été entendue, mais il est trop tard maintenant pour y revenir et nous préférons nous joindre à tous ceux qui entendent saluer l'avènement de ces deux pays, et aussi les appuyer et les aider. L'heure n'est pas aux récriminations, mais à la coopération constructive et à la mise en pratique des bons vœux que nous formulons.

13. M. DIALLO SEYDOU (Guinée): Si nous avons tenu à prendre la parole, c'est moins pour prolonger un débat qui s'est déjà longuement déroulé en commission que pour apporter certains éclaircissements sur le fond du projet de résolution que le rapporteur vient de nous présenter [voir A/6448, par. 9].

14. Certes, l'Assemblée comprendra la joie avec laquelle la famille africaine voit deux nouveaux pays — et verra bientôt trois — venir se joindre à elle. Cette joie a été très clairement exprimée. Mais il ne faudrait pas non plus taire nos inquiétudes au moment où ces Etats viennent se joindre à nous. Ces inquiétudes s'expliquent par la position géographique de ces Etats, limitrophes de l'Afrique du Sud, c'est-à-dire d'un pays qui n'a renoncé à aucune de ses positions à l'égard des pays qui lui sont limitrophes. Ces inquiétudes sont avivées encore par le fait que les tentatives d'annexion se sont faites plus pressantes ces mois derniers. Enfin, ces inquiétudes s'expliquent aussi par le fait que le Royaume-Uni a si mal préparé ces trois territoires à l'indépendance.

15. La Quatrième Commission a tenu à expliquer au monde entier la situation économique et sociale désastreuse que connaissent ces pays après une si longue période d'administration par une puissance que nous considérons comme une grande puissance.

16. Nous ne pouvons donc méconnaître ce facteur que représente la volonté réelle d'infiltration de l'Afrique du Sud, dont le gouvernement a été condamné par le monde entier — ou du moins par toutes les bonnes consciences —, car il y a aussi ceux qui ne le condamneront jamais puisqu'ils ont des intérêts dans ce pays.

17. Il est inutile de vouloir ouvrir ici un dossier. Ce dossier, le monde l'a déjà ouvert. Mais je répète que si chacun peut comprendre notre joie, il faut également, vu cette situation désastreuse, que l'on comprenne nos inquiétudes. Il faut éviter à tout prix que ces pays, qui accèdent maintenant à l'indépendance, ne tombent dans les griffes des rapaces et des bandits de l'Afrique du Sud. En effet, le premier acte de l'un de ces pays a été d'aller saluer l'Afrique du Sud, par la voix de son chef, M. Jonathan, que nous aurons le plaisir d'accueillir ici.

18. Nous avons donc des inquiétudes et ces inquiétudes sont parfaitement reflétées dans la résolution. Aussi demandons-nous à tous les Etats de nous aider pour que l'Afrique ne soit pas déçue, pour que la conscience internationale comprenne le drame qui se joue. Nous souhaitons de tout cœur que le projet de résolution soit appuyé par tous, ce qui montrerait que la famille internationale comprend ce drame et est consciente des appréhensions qui sont celles de l'Afrique, comme d'ailleurs de l'Asie et de l'Amérique du Sud, qui ont fermement soutenu notre projet.

19. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'Assemblée générale va maintenant voter sur le projet de résolution présenté par la Quatrième Commission au Paragraphe 9 de son rapport (A/6448).

Le projet de résolution est adopté par 84 voix contre 2, avec 17 abstentions.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

20. M. HAEKKERUP (Danemark) [traduit de l'anglais]: Comme tant d'autres choses dans un monde en évolution rapide, l'opinion mondiale sur les Nations Unies subit la loi du changement; il semble aujourd'hui que deux courants viennent converger. D'une part, ceux qui, au départ, avaient adopté une attitude de réserve et de scepticisme quant aux possibilités des Nations Unies commencent à prendre conscience de l'importance de l'Organisation mondiale; d'autre part, ceux qui voyaient dans la création des Nations Unies la garantie que tous les problèmes seraient réglés et qui, surestimant les possibilités de l'Organisation, mettaient en elle une confiance entière comprennent maintenant que les Nations Unies, comme toute autre œuvre humaine, sont imparfaites. Ces deux courants se rejoignent aujourd'hui en une évaluation plus réaliste des Nations Unies, de leurs possibilités et des bornes de leur action. C'est là, à mon sens, une tendance très favorable, qui est de bon présage pour l'avenir des Nations Unies. Parlant de cet avenir, je tiens à dire que mon Gouvernement espère très sincèrement que nous ne serons pas privés dans l'avenir des services inestimables que le Secrétaire général U Thant rend à l'Organisation.

21. A l'ordre du jour de cette Assemblée figurent bien des questions auxquelles mon Gouvernement attache de l'importance et dont nous parlerons lorsque les Commissions les aborderont. Ici je parlerai seulement de quelques questions principales.

22. Lorsque nous examinons la situation mondiale et les perspectives de voir se maintenir la paix, une question domine toutes les autres, le conflit du Viet-Nam. Ce conflit ne saurait être résolu par des moyens militaires. Le problème est de caractère politique et seules des négociations nous permettront de parvenir à un règlement qui assure à l'Asie du Sud-Est une paix durable, en même temps que le respect des droits fondamentaux du peuple vietnamien.

23. Le peuple du Viet-Nam du Sud ne pourra exercer son droit à l'auto-détermination que si toute intervention étrangère prend fin. Cela exige un cessez-le-feu général et le retrait de toutes les troupes étrangères. Des élections générales devront suivre et, finalement, une décision être librement prise sur la question de la réunification. Ces élections devront se dérouler sous contrôle international et être organisées par une institution en laquelle toutes les parties pourront avoir une confiance suffisante.

24. Les questions politiques plus vastes exigent que le retrait soit échelonné, équilibré et surveillé par une présence internationale. Un mécanisme de contrôle existe déjà en vertu des Accords de Genève, mais il est possible qu'à un certain moment ce mécanisme doive être renforcé et, le cas échéant, placé sous une autorité internationale plus vaste, telle que les Nations Unies. Si l'Organisation est appelée à assumer ce rôle, je suis convaincu que de nombreux Etats membres seront disposés à apporter des contributions en personnel, en équipement et en argent. Le Danemark sera assurément du nombre.

25. Mon gouvernement estime avec le Secrétaire général que trois mesures s'imposent pour créer une situation favorable aux négociations. Ce sont: la cessation des bombardements du Viet-Nam du Nord, la réduction de toutes les activités militaires dans le Viet-Nam du Sud, et enfin l'accord de toutes les parties pour entamer des négociations avec ceux qui combattent effectivement. Encore que mon gouvernement eût préféré avoir une définition plus détaillée sur certains points, l'importante déclaration de M. Goldberg nous paraît se rapprocher considérablement du programme en trois points du Secrétaire général — que nous appuyons. Les pas suivants devraient maintenant être faits par le Gouvernement d'Hanoi et nous nous joignons à l'appel adressé à ce gouvernement pour qu'il donne une réaction positive. Nous adressons en même temps un appel aux gouvernements qui ont des relations amicales avec Hanoi pour qu'ils veuillent bien offrir leurs bons offices en cette matière.

26. L'un des facteurs qui expliquent que les Nations Unies n'aient pu agir dans le conflit vietnamien est la non-représentation dans l'Organisation de la plus grande nation du monde, la République populaire de Chine. Si le Gouvernement de Pékin avait été admis plus tôt aux Nations Unies, sa présence aurait pu contribuer à éviter les événements auxquels nous assistons aujourd'hui en Chine. L'isolement de la Chine, qu'on l'attribue à des pressions extérieures ou à un libre choix, ou aux deux, a créé en Chine, où demeure fort vif le souvenir des anciennes humiliations, une mentalité qui doit nous inquiéter tous profondément et qui ramène le souvenir d'années sombres dans l'histoire de l'humanité. Si l'on veut résoudre les problèmes essentiels du monde, il faut briser l'isolement de la Chine, et c'est à nous qu'il incombe de faire le premier pas. Nous pouvons y contribuer en reconnaissant le droit des sept cent millions de Chinois à être représentés parmi nous. Mais cela ne suffira pas à résoudre le problème. Il est indispensable que la Chine elle-même reconnaisse combien il importe qu'elle participe à la coopération mondiale dans l'intérêt de l'humanité et de la paix.

27. Mon gouvernement partage les regrets qu'a exprimés le Secrétaire général dans son rapport annuel (A/6301), quant au fait que le déficit financier de l'Organisation n'a pas été comblé et qu'au Comité spécial des opérations de maintien de la paix se manifeste encore l'absence d'accord sur les principes fondamentaux.

28. Pour ce qui est de la situation financière des Nations Unies, je me bornerai à dire que, comme on le sait, certains pays dont le mien ont déjà fait des contributions volontaires importantes, tandis que d'autres n'ont pas encore tenu leurs promesses à cet égard. Nous sommes cependant persuadés qu'ils le feront, maintenant que le Comité spécial a présenté une analyse détaillée de la situation financière de l'Organisation et que l'accord s'est réalisé dans une grande mesure quant au déficit actuel.

29. Pour ce qui est des principes fondamentaux du financement et de la mise en train des opérations de maintien de la paix, il semble que nous devrions poursuivre pendant quelque temps nos études et nos

négociations afin d'aboutir à un large accord, et je tiens à formuler une mise en garde contre la recherche trop hâtive d'une solution qui ne recueillerait pas l'assentiment d'une grande majorité, comprenant les membres permanents du Conseil de sécurité.

30. Bien que la situation générale soit loin d'être satisfaisante, elle n'est peut-être pas tout à fait aussi mauvaise qu'elle le paraît. Il est souvent plus facile de se mettre d'accord sur des mesures pratiques que sur des principes. Je suis certain que le désaccord actuel n'empêchera pas à l'avenir d'entreprendre les opérations que la grande majorité des Membres jugeraient nécessaires.

31. Les efforts des Nations Unies pour maintenir la paix ne doivent pas se borner à des opérations de maintien de la paix dans des régions troublées. Ce domaine du maintien de la paix est bien plus vaste; il embrasse les relations entre Etats et le règlement pacifique des différends, activités dont les Nations Unies ne peuvent et ne doivent pas se désintéresser.

32. Bien que ce domaine plus vaste ait été parfois négligé, un certain nombre d'Etats s'y sont récemment intéressés. Je pense à la résolution 2129 (XX) présentée l'an dernier par la Roumanie sur les "Mesures à prendre, à l'échelon régional, en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre les Etats européens ayant des régimes sociaux et politiques différents". Je pense aussi à la proposition de la Tchécoslovaquie portant sur l'"Examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies"^{1/}. Je songe particulièrement à la proposition du Royaume-Uni sur le règlement pacifique des différends. A notre avis, toutes ces propositions méritent une étude attentive, et j'ajoute qu'en dépit de l'interruption regrettable — à laquelle nous assistons depuis quelque temps — dans la détente internationale, je suis certain qu'en Europe en particulier il y a de sérieuses possibilités de coopération plus étendue.

33. Je ne désire pas entrer maintenant dans le détail de la situation en Afrique méridionale; je me bornerai à présenter une ou deux observations de caractère général pour expliquer la position adoptée par mon pays. L'an dernier, le Danemark a voté en faveur d'une résolution [2054 (XX)] attirant l'attention du Conseil de sécurité sur les trois points suivants: que la situation en Afrique du Sud constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, que des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte sont indispensables pour résoudre le problème et que des sanctions économiques universelles sont le seul moyen d'aboutir à une solution pacifique.

34. Je dirai tout d'abord qu'en votant pour cette résolution, nous ne nous sommes en rien écartés du principe de la Charte selon lequel les mesures prévues au Chapitre VII ne peuvent être prises que par le Conseil de sécurité et non par l'Assemblée générale. En fait, ce qui s'est produit, c'est que l'Assemblée a fait connaître son opinion sur la question au Conseil de sécurité et a formulé certaines

recommandations. Il appartient au Conseil de sécurité de décider s'il entend entériner cette opinion et prendre des mesures conformes aux recommandations de l'Assemblée générale.

35. La deuxième question dont je voudrais parler est celle des moyens à employer. Nous avons déjà dit clairement qu'à notre avis le moyen approprié est celui de sanctions économiques telles qu'elles sont expressément prévues dans la Charte. Cependant nous tenons à dire clairement une fois de plus que cette voie sera impraticable et qu'il n'y aura aucune utilité à appliquer des sanctions tant que les principaux partenaires commerciaux n'y coopéreront pas — et dans ce cas il s'agit de l'Afrique du Sud. Nous n'avancerons pas en adoptant simplement des résolutions. Les pays qui ont réclamé des sanctions de la façon la plus franche et la plus décisive doivent maintenant examiner les aspects techniques de telles mesures. Le Comité d'experts constitué par le Conseil de sécurité [résolution 191 (1964)] pour examiner la question n'a guère fait de progrès parce que les experts étaient trop liés par les opinions politiques de leurs gouvernements respectifs. Il nous semble néanmoins important que le Conseil examine ce rapport dans un proche avenir.

36. L'un des grands obstacles à l'application de sanctions résulte des lourdes pertes économiques qui en résulteraient pour certains pays. Il ne servirait à rien de faire bon marché de cet argument. Que cela nous plaise ou non, il demeurera un grave obstacle à l'application de sanctions; par conséquent, la question doit être traitée sur une base technique. A mon sens, la solution du problème peut être trouvée dans le principe d'une répartition équitable du fardeau, et quand je parle de fardeaux économiques je pense en particulier aux pertes économiques des pays auxquels l'application d'une résolution prévoyant des sanctions imposerait la rupture de relations commerciales importantes et anciennes. Si nous voulons sincèrement aborder d'une façon pratique la question de l'application de sanctions, je suggère que l'on examine le problème que pose la répartition du fardeau. Les pays dont la politique a consisté à demander avec insistance des sanctions doivent être prêts à assumer leur part de la charge. Mon pays examinera toutes propositions présentées à cet effet dans l'esprit le plus positif.

37. Bien que les négociations de Genève sur le désarmement n'aient pas abouti au cours de cette année à un accord sur la cessation de la course aux armements, les divergences y ont été clairement soulignées et, pour en venir à bout, un grand nombre de propositions constructives ont été offertes comme base appropriée de décisions politiques. A mon avis, cela prouve une fois de plus combien il est utile de disposer sur le désarmement d'une conférence permanente qui puisse analyser avec soin et à fond, avec l'aide de ses experts, les problèmes sous tous leurs aspects, les préparant ainsi pour une décision politique.

38. Il est une proposition qui me semble particulièrement intéressante et qui, je l'espère, sera reprise par le Comité des Dix-Huit, à savoir celle déposée à la Conférence officielle de Scarborough en juin dernier, et qui prévoit un moratoire limité dans le temps sur

^{1/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, points 90 et 94 de l'ordre du jour, document A/6165, par. 10.

les essais nucléaires souterrains, joint à la mise en œuvre, à titre expérimental, de la vérification par la méthode des protestations proposée par la Suède.

39. Etant données les mises au point que la dernière session de Genève me semble avoir dégagées, je tiens à adresser un appel pressant aux grandes puissances pour que, dans un esprit de compromis, elles s'entendent sur les mesures de désarmement qui s'imposent de la façon la plus urgente: accords sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'interdiction des essais souterrains de ces mêmes armes. Cela créerait une base importante pour soulager le monde de la menace paralysante d'une guerre atomique. Dans l'intervalle, nous serions naturellement disposés à appuyer la proposition faite par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et contenue dans son projet de résolution (A/C.1/L.368) qui demande à tous les Etats de s'abstenir de toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires.

40. Dans leurs efforts pour s'acquitter de leurs responsabilités, les Nations Unies se sont engagées ces dernières années sur de nouvelles voies, soutenant ainsi les espoirs que nourrit l'humanité de voir apparaître un monde meilleur fondé sur l'ordre et le droit. Les objectifs de l'Organisation doivent être poursuivis, et les moyens d'y parvenir être appliqués avec ténacité, mais nous ne devons pas oublier qu'étant donnée la forme actuelle de coopération internationale, un accord politique en est la condition préalable indispensable. Or cet accord n'a pas encore été réalisé; il ne peut être obtenu que par une exploration constante de ses limites et par une application, à parts égales, de réalisme et d'idéalisme.

41. M. NASE (Albanie): Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations sincères de la délégation de la République populaire d'Albanie à l'occasion de votre élection unanime au poste de président de la présente session de l'Assemblée générale.

42. La délégation albanaise saisit également cette occasion pour saluer, au nom du peuple albanais et de son gouvernement, la naissance d'un nouvel Etat indépendant, la Guyane. En souhaitant la bienvenue à la Guyane au sein de notre organisation, nous formulons, à l'égard du peuple guyanais, nos vœux les plus sincères de succès dans sa lutte pour l'élimination de toutes les séquelles du colonialisme, pour la consolidation de son indépendance et de sa souveraineté et pour l'édification d'une vie prospère et heureuse.

43. Le monde traverse actuellement une époque d'une portée historique immense. Le mouvement révolutionnaire des peuples pour la libération nationale et l'émancipation sociale, qui a entraîné de grands changements sur la carte du monde et dans la structure politique et sociale de beaucoup de pays, s'accroît et se renforce constamment. La lutte contre l'impérialisme et le colonialisme a pris un essor sans précédent et accélère le processus de leur effondrement. Le socialisme et le mouvement de libération nationale sont devenus aujourd'hui deux forces motrices décisives du développement de la société

humaine; ils ont éveillé la conscience des peuples et ont, plus que jamais, ranimé en eux la détermination d'obtenir leurs droits vitaux, de devenir maîtres de leurs destinées et de jouer le rôle qui leur appartient dans le domaine des relations internationales.

44. Bien que le cours des événements évolue dans un sens favorable à la cause de la liberté des peuples, il s'est créé à l'heure actuelle une situation internationale compliquée et sérieuse, grosse de grands dangers pour la paix et la sécurité générales. La tension internationale s'est aggravée à la suite de l'activité ouvertement agressive de l'impérialisme avec, en tête, celui des Etats-Unis d'Amérique qui, malgré les défaites qu'il subit, n'a pas renoncé à son rêve de dominer le monde. Se trouvant désormais encerclé par les peuples du monde, menacé de toutes parts par la marée montante de la révolution et étroitement serré dans l'étau implacable de contradictions insolubles, l'impérialisme américain est en train de mener une lutte désespérée. Il ne cesse d'intensifier fébrilement la course aux armements, de commettre des agressions armées ouvertes, de provoquer et d'étendre de nouveaux foyers de guerre. Il s'efforce de réprimer par le fer et le feu les mouvements de libération nationale des peuples opprimés, il se livre au chantage et brandit les armes atomiques, il s'efforce à mettre en pratique toutes sortes de ruses diplomatiques.

45. Les Etats-Unis d'Amérique sont devenus actuellement la citadelle de la réaction la plus féroce qu'ait jamais connue l'humanité. Ils interviennent sans scrupules dans les affaires intérieures des autres pays, ils incitent et soutiennent les forces réactionnaires les plus ténébreuses qui existent aujourd'hui dans le monde contre la liberté, l'indépendance et le progrès des peuples. En Asie, en Afrique, en Amérique latine et partout dans le monde, les impérialistes américains pratiquent la politique des positions de force, la politique néo-colonialiste visant à créer, par tous les moyens, un grand empire, à réaliser ce qu'ils appellent la mission historique que leur a soi-disant "assignée la providence" pour avoir sous leur direction et leur contrôle le sort de l'humanité. Partout où des efforts sont déployés pour la liberté et l'indépendance nationale contre l'impérialisme et le colonialisme sur chaque point du globe, on les voit s'employer à jouer leur rôle de gendarme international. Cette situation devient encore plus grave à cause du soutien que leur fournit directement ou indirectement une autre grande puissance, qui renforce tous les jours davantage son rapprochement et sa collaboration avec l'impérialisme américain, au détriment de la liberté des peuples et de la paix, malgré ses déclarations tapageuses en faveur de la lutte de libération des peuples. Cette politique est clairement prouvée par les agressions armées contre le Viet-Nam, la Corée, le Laos, le Cambodge, le Congo (Léopoldville), Cuba, la République Dominicaine et d'autres pays pacifiques.

46. Les Etats-Unis d'Amérique ont déclenché au Viet-Nam la guerre la plus barbare. Depuis 12 ans environ, ils mènent au Viet-Nam du Sud une guerre sanglante avec les armes les plus modernes. Ces deux dernières années, ils ont étendu leur agression au Viet-Nam du Nord, qui est bombardé tous les

jours par l'aviation pirate américaine. Leur objectif est de faire de tout le Viet-Nam une colonie et une tête de pont pour leurs projets de guerre contre la République populaire de Chine et les autres pays de cette zone; mais l'héroïque peuple vietnamien a donné une riposte méritée aux agresseurs et a remporté sur eux des victoires successives.

47. Pour échapper à la défaite définitive, les Etats-Unis d'Amérique s'efforcent, au moyen de l'"escalade" de la guerre contre le Viet-Nam du Nord, d'obliger le peuple vietnamien à accepter la supercherie des "négociations de paix", dans l'espoir d'obtenir ainsi ce qu'ils sont en train de perdre sur les champs de bataille. Par leurs récents bombardements contre Hanoi, Haiphong et la zone démilitarisée entre le Nord et le Sud, les impérialistes américains ont porté à un degré nouveau et plus grave leur agression contre le Viet-Nam.

48. La politique de force et d'oppression pratiquée par les Etats-Unis d'Amérique a reçu un rude coup au Viet-Nam, où ont été immobilisés et sont décimés des centaines de milliers d'hommes de leurs forces armées. Au Viet-Nam, c'est la lutte du peuple qui triomphe de la stratégie globale de l'impérialisme américain. Par sa lutte héroïque et par ses brillantes victoires, le peuple vietnamien est devenu une grande source d'inspiration et apporte une contribution immense à la lutte que mènent les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme. C'est pourquoi tous les peuples épris de liberté et tous les pays qui luttent pour la liberté et l'indépendance nationale se sont solidarisés avec le vaillant peuple vietnamien dans sa juste lutte contre l'agression américaine et pour le salut national. Se trouvant devant l'alternative de vaincre les envahisseurs américains ou de se soumettre à eux, le peuple vietnamien a choisi résolument la voie de la victoire et il triomphera. Il incombe aux pays épris de paix de faire preuve de vigilance et de repousser toutes les manœuvres et les pressions des agresseurs et de leurs complices, quels que soient ces derniers, que ce soit même ces gouvernements pseudo-socialistes qui clament et se démènent pour faire croire qu'ils ont pris le parti du peuple vietnamien, mais qui, en fait, servent les impérialistes américains. Les pays pacifiques se doivent, en particulier, de ne nourrir aucune illusion quant aux desseins que poursuivent le Gouvernement américain et ses principaux complices par le piège des "négociations". Dans les conditions actuelles, il est du devoir de chaque Etat pacifique de demander le retrait sans conditions et immédiat de toutes les forces américaines du Viet-Nam, de soutenir par tous les moyens les justes revendications du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et du Front national de libération du Viet-Nam du Sud, formulées dans leurs déclarations, respectivement, en quatre et cinq points.

49. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, il est clair que celle-ci n'a aucun droit d'intervenir dans la question du Viet-Nam. Cela serait contraire aux intérêts légitimes, au droit, à la liberté et à l'indépendance du peuple vietnamien. Le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et le Front national de libération du Viet-Nam du Sud

ont rejeté toute tentative d'ingérence dans la question vietnamienne par l'Organisation des Nations Unies. Les Etats Membres doivent s'opposer à tous les efforts de ce genre, de quelque côté qu'ils viennent. La délégation albanaise désire souligner que toute tentative de ce genre serait vaine, car elle échouerait devant la volonté de fer du peuple vietnamien de combattre jusqu'à la victoire finale, et ne constituerait qu'un nouveau coup porté contre l'autorité de l'ONU, déjà gravement ébranlée.

50. Le peuple albanais et son gouvernement se sont tenus et se tiennent aux côtés du peuple vietnamien; ils soutiennent avec fermeté sa juste lutte pour le salut de la patrie. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie soutient pleinement les justes revendications du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et du Front national de libération du Viet-Nam du Sud concernant l'arrêt de l'agression des Etats-Unis d'Amérique et le retrait sans conditions et immédiat de toutes leurs forces armées du Viet-Nam. C'est la seule voie juste qui permette de régler le problème vietnamien; il n'en existe pas d'autre.

51. Les Etats-Unis d'Amérique, en collaboration avec le Japon, sont en train de construire en Corée du Sud de nombreuses bases militaires, des aérodromes et des avant-postes pour la guerre; ils ont transformé la Corée du Sud en une place d'armes agressive contre un Etat pacifique et héroïque, la République populaire démocratique de Corée. En même temps, d'autres gouvernements créent actuellement des conditions favorables aux militaristes japonais et défavorables au peuple coréen.

52. Il est bien connu que, depuis un certain temps, le Gouvernement américain a déplacé d'Europe en Asie le centre de sa stratégie globale de guerre. Cela s'explique par le fait que le mouvement révolutionnaire de libération des peuples d'Asie se développe avec une grande rapidité et a remporté d'importantes victoires sur la politique américaine d'agression et de guerre. La grande Chine socialiste, par sa ligne révolutionnaire et grâce à son rôle international exceptionnellement grand, en tant que soutien puissant d'une juste paix mondiale et du mouvement mondial de libération nationale et d'émancipation sociale, est devenue le principal obstacle à la réalisation des plans de Washington pour la domination de l'Asie et du monde. C'est là le véritable motif de la profonde hostilité de l'impérialisme américain contre la République populaire de Chine, de ses diverses menées hostiles contre ce pays et des efforts redoublés pour son encerclement.

53. Après la conclusion du Traité nippo-sud-coréen², les Etats-Unis d'Amérique s'efforcent de créer de nouvelles alliances militaires, comme celle de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE) qui est dirigée contre la République populaire de Chine, la République populaire démocratique de Corée et les peuples d'autres pays pacifiques. Un coup d'œil sur les formations militaires des Etats-Unis en Extrême-Orient, leurs bases terrestres, navales et aériennes au Pacifique, les territoires

² Traité général de relations entre la République de Corée et le Japon, signé à Tokyo le 22 juin 1965.

occupés par les forces américaines et transformés en colonies et places d'armes, tels que la Corée du Sud, Taïwan et autres, montre à l'évidence que tout cela est dirigé principalement contre la République populaire de Chine. Selon les plans de Washington, cela doit être combiné avec la création d'une "Sainte-Alliance" antichinoise placée sous sa direction et dont doivent faire partie les grandes puissances européennes et asiatiques limitrophes de la Chine pour compléter ce qu'on est convenu d'appeler le cordon de fer autour de la Chine.

54. La mise en œuvre des plans visant à concentrer les efforts de guerre américains en Extrême-Orient a trait aussi aux changements qui ont eu lieu, ces dernières années, dans la ligne politique et idéologique des dirigeants d'une grande puissance européenne, changements qui ont conduit à des positions de compromis et de collaboration avec la puissance impérialiste la plus agressive, ainsi qu'à de nouvelles tractations dangereuses entre grandes puissances inspirées par des intérêts contraires à ceux de la liberté, de l'indépendance des peuples et de la paix mondiale. Le déplacement du centre de gravité de la stratégie américaine en Asie a été activement aidé par les dirigeants de cette grande puissance européenne. On sait d'ailleurs que, grâce à cette aide, une partie des troupes américaines envoyées en Asie ont été retirées d'Europe. Ces dirigeants suivent à présent la politique du blocage de la situation en Europe, afin de permettre aux Etats-Unis d'Amérique de concentrer leurs forces dans la guerre contre les peuples d'Asie. Ils prétendent qu'à l'heure actuelle, en Europe, il y a une détente, une situation favorable à une réunion paneuropéenne pour la consolidation de la paix dans cette zone. On ne saurait parler de situation satisfaisante en Europe alors que les principaux problèmes d'après-guerre n'ont pas été résolus, alors que le traité de paix avec l'Allemagne n'a pas été signé, alors que les Etats-Unis d'Amérique, qui n'ont point renoncé à leurs desseins hostiles contre les pays socialistes, se sont établis avec leurs forces au cœur même de l'Europe, alors qu'ils ont mis sur pied, dans divers pays du continent, une série de bases militaires, alors que leur VIème flotte se trouve en Méditerranée, alors qu'ils soutiennent par tous les moyens le régime revanchard de l'Allemagne de l'Ouest, alors qu'ils ont fait renaître la Wehrmacht allemande et cherchent à la doter d'armes nucléaires au moyen de la force dite "multilatérale". Comment pourrait-on parler de conditions favorables à un accord avec l'OTAN alors que le dirigeant de ce bloc militaire, ce sont les Etats-Unis d'Amérique — la puissance impérialiste la plus agressive — qui applique une politique à partir de positions de force et d'agression, qui ont attaqué les peuples épris de liberté aux quatre coins du monde, qui poursuivent fébrilement les préparatifs d'une troisième guerre mondiale? Il ne fait pas de doute que les allégations de ce genre ne peuvent tromper que les naïfs. Il est clair qu'ici nous avons affaire à une conspiration avec les impérialistes américains contre les peuples des pays socialistes et d'autres pays épris de liberté et contre la paix générale. La paix est une et indivisible. C'est un principe corroboré historiquement et admis généralement par toute l'humanité progressiste. Il ne peut pas y avoir de paix sûre en

Europe tant que la guerre et l'agression continuent en Asie et en d'autres zones du monde.

55. Enfin, la logique la plus élémentaire nous montre clairement que l'agression américaine au Viet-Nam, la guerre que préparent les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique contre la République populaire de Chine, ainsi que contre d'autres pays pacifiques, sont liées étroitement et de manière indivisible sous tous les aspects, avec les destinées de la paix dans le monde, qui touchent directement à la grande cause de la liberté et de l'indépendance des peuples et lui portent directement et inévitablement atteinte. Par conséquent, la solidarité de tous les peuples et pays épris de liberté et de paix n'est pas seulement une question de sentiment; elle répond aux lois objectives du processus de développement de la société humaine et elle est un impératif catégorique indispensable aujourd'hui plus que jamais.

56. La lutte toujours plus puissante et les brillantes victoires du mouvement révolutionnaire de libération ont conduit à l'affaiblissement des puissances impérialistes et colonialistes, à l'aggravation des rivalités et de la concurrence entre elles et à une profonde scission des blocs militaires occidentaux. Les peuples constatent avec satisfaction qu'au sein des puissances occidentales il existe des oppositions notoires contre le joug impérialiste américain, qui agit même sur ses anciens alliés.

57. Bien entendu, si la situation internationale évolue aujourd'hui dans un sens favorable à la cause des peuples, cela ne signifie pas que la voie qui conduit au triomphe de cette cause est une et sans obstacles. Les victoires des peuples sont remportées par une lutte ininterrompue et par des sacrifices. Cette lutte a des hauts et des bas, elle comporte des succès et des revers, mais la résultante définitive de tout cela est une marche sûre et irrésistible vers la victoire. Quelles que soient les menées des impérialistes, malgré tous leurs efforts désespérés, ils ne pourront nullement modifier le cours de l'histoire; au contraire, leurs actes agressifs ne feront que donner plus d'élan à la lutte impétueuse de libération des peuples du monde.

58. Nous ne pouvons pas ne pas souligner qu'justement dans cette conjoncture internationale, la vigilance des pays pacifiques revêt une importance particulière. Il est du devoir des Etats Membres de l'ONU qui ont à cœur la cause de la paix et de la liberté de dénoncer avec force toutes les manœuvres qui sont ourdies au détriment de cette cause, quels qu'en soient les auteurs et quel que soit le voile démagogique avec lequel ceux-ci s'efforcent de les camoufler.

59. En ce qui concerne la République populaire d'Albanie, elle a été et demeurera toujours en faveur de la sécurité et du renforcement de la paix en Europe. Mais, ainsi que par le passé, elle ne détachera jamais la garantie de la sécurité européenne de la paix et de la sécurité internationales, de la paix véritable dans le monde.

60. Le problème du désarmement a été au premier plan des préoccupations des peuples et des Etats pacifiques. Malgré les débats interminables qui se sont déroulés au cours de plus de 20 ans au sein de l'Organisation, aucun progrès n'a été enregistré

jusqu'à ce jour quant au règlement de ce problème. Les travaux de cette année du Comité des dix-sept puissances à Genève n'ont également donné aucun résultat, ce que reconnaissent la plupart des pays faisant partie de ce comité.

61. Alors qu'à Genève le Comité des dix-sept puissances poursuit des débats académiques sans fin sur le désarmement, les États-Unis d'Amérique intensifient sans interruption la course effrénée aux armements et ils en sont arrivés à avoir à présent, suivant leurs chiffres officiels, un budget militaire annuel de 60 milliards de dollars environ. Ils utilisent un réseau de milliers de bases militaires qu'ils ont établies dans diverses zones du monde, ils s'efforcent de maintenir sur pied les blocs militaires qui se trouvent sous leur direction et cherchent à créer de nouveaux blocs agressifs.

62. Les États-Unis d'Amérique ne sont pas pour le désarmement. Il est même inconcevable qu'ils renoncent à la course aux armements, et cela est parfaitement compréhensible et correspond à leur système politique et social, qui a une nature fondamentalement agressive. Le fait est que, depuis le début des négociations sur le désarmement jusqu'à ce jour, les grandes puissances impérialistes ont accru et ne cessent d'accroître, dans des proportions inimaginables, leur arsenal de guerre. Le bruit que font les grandes puissances membres du Comité des Dix-Sept au sujet du désarmement n'est qu'une supercherie et une démagogie qui vise à couvrir, si peu que ce soit, leur course aux armements et à laisser les petits pays désarmés, afin de s'assurer ainsi les couloirs franches pour réaliser leurs desseins contre la liberté et la souveraineté des peuples et des États. On sait, et il est indispensable que tout le monde le comprenne, que l'impérialisme américain et les autres impérialismes qui veulent dominer le monde basent toute leur politique et leur diplomatie sur les armes, de sorte qu'il est illusoire de croire qu'ils vont déposer les armes et désarmer. Les États Membres et surtout les petits pays doivent tirer de cette situation les conclusions nécessaires; ils ont parfaitement le droit de prendre les mesures qu'ils jugeront utiles pour la défense et la sécurité, pour la défense de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté nationale.

63. Il est désormais clair pour tous que les impérialistes ne désarment pas de leur propre gré, mais sont forcés de le faire par l'action et la lutte commune que mènent tous les peuples et pays épris de liberté pour leur imposer le désarmement.

64. Les négociations actuelles sur la non-dissémination des armes nucléaires qui se poursuivent entre les grandes puissances — encore que, pour les besoins de leur cause, de telles négociations aient également lieu au sein du Comité des Dix-Sept — ont pour but de concentrer entre leurs mains le monopole de ces armes pour la domination du monde. "La non-prolifération des armes nucléaires" représente un piège dressé contre la souveraineté des États indépendants et elle porte gravement atteinte à leur prérogative suprême de défense; elle est ouvertement contraire aux intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

65. Nous estimons de notre devoir d'adresser un appel aux États Membres pour qu'ils reconsidèrent leur

position sur cette question avant de souscrire à un accord qui porterait gravement atteinte au principe de la souveraineté et de l'égalité souveraine des États — lesquelles constituaient le fondement des relations internationales —, qui frayerait davantage la voie au chantage et à la menace nucléaire et représenterait un pas dangereux pour leur sécurité nationale et pour la cause de la paix. Nous estimons qu'il est du devoir de tous les pays pacifiques de conjuguer leurs efforts en vue de barrer la route au chantage et à la menace nucléaires et de ne pas permettre que les destinées de la paix et de la sécurité internationales soient laissées entre les mains de deux grandes puissances.

66. Nous avons été et nous sommes pour l'interdiction et la destruction totales des armes nucléaires. Le Gouvernement albanais réaffirme son soutien total à la proposition du Gouvernement chinois touchant la convocation d'une conférence au sommet, avec la participation de tous les pays du monde, pour examiner la question de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires.

67. Sous l'influence directe de deux grandes puissances, on a remis à l'ordre du jour la question de la création des forces permanentes de l'ONU. Selon leurs desseins, ces forces seraient un instrument commode qui servirait à réprimer les mouvements de libération nationale et révolutionnaires des peuples, ainsi qu'à mettre à exécution les complots et les plans d'agression susmentionnés dirigés contre les pays pacifiques. En d'autres termes, ces forces doivent jouer un rôle complétant celui du gendarme international, rôle que se sont fixé les États-Unis d'Amérique. Il importe de ne pas perdre de vue les graves conséquences qu'a eues jusqu'à présent pour la paix et les droits sacrés des peuples l'utilisation des forces de l'ONU; il importe de se rappeler entre autres la manière dont a été invoqué l'aspect financier de la question pour saboter, par le chantage à l'Article 19 de la Charte, toute la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Notre attitude sur cette question a déjà été clairement formulée et reste invariable. Nous sommes fermement opposés à la création de telles forces. Nous dénonçons et combattons avec énergie tous les marchandages de coulisse pour la création d'une gendarmerie internationale de l'ONU, dirigée contre les États souverains et les peuples épris de liberté, que ce soit sous la direction d'une grande puissance ou de deux grandes puissances ensemble. Nous croyons que la majorité des États Membres adoptera l'attitude qui s'impose pour faire échouer des projets de ce genre.

68. Le mouvement de libération nationale des peuples a porté des coups foudroyants au système colonial de l'impérialisme, qui est maintenant profondément ébranlé et dans la phase de la décomposition. Le jour n'est pas loin de l'effondrement total de ce système odieux qui, pendant des siècles, a causé des malheurs et des souffrances indescriptibles à des centaines de millions d'hommes. Les peuples qui languissent encore sous le joug colonial, ceux de l'Arabie du Sud, de l'Oman, de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée dite portugaise, de la Rhodésie du Sud, du Sud-Ouest africain, de Porto Rico, etc., mènent une lutte résolue pour leur libération, en dépit des répressions et des

massacres organisés avec les moyens les plus modernes par les puissances coloniales, et malgré la solidarité entre ces dernières, avec en tête les Etats-Unis d'Amérique, qui sont les principaux responsables du maintien de ce système d'asservissement de l'homme. Les peuples avancent aujourd'hui avec assurance vers la conquête de la liberté et de l'indépendance et leur lutte jouit du soutien de toute l'humanité progressiste.

69. Le peuple albanais et son gouvernement sont fermement et entièrement solidaires de la juste lutte des peuples dépendants. Nous avons repoussé résolument les prétentions de ceux qui, en se servant des slogans de coexistence pacifique, ont préconisé la capitulation des peuples opprimés devant les impérialistes et les colonialistes. La lutte des peuples pour la liberté et l'indépendance est une lutte juste et sacrée. Elle représente une grande contribution à la cause de la paix.

70. Mais la question se pose de savoir ce que l'Organisation des Nations Unies a fait pour apporter sa contribution à la lutte de libération nationale des peuples et des pays coloniaux et dépendants. Ont-elles réellement apporté une contribution en ce sens, les innombrables résolutions des Nations Unies dans ce domaine ou ont-elles plutôt fait naître chez les peuples de vains espoirs nuisibles à leur lutte? Qu'a-t-on fait des nombreuses résolutions concernant les colonies portugaises, l'Afrique du Sud, la Rhodésie du Sud, l'Oman et autres? On sait fort bien que ces résolutions ont été foulées aux pieds par les puissances coloniales sans que des mesures efficaces aient été prises contre celles-ci. Et cette situation durera tant que l'Organisation des Nations Unies se trouvera sous la manipulation directe des Etats-Unis d'Amérique et sera utilisée comme un lieu de marchandages pour saboter la lutte des peuples pour la liberté et l'indépendance nationales.

71. Devant le grand essor du mouvement de libération nationale et la lutte que les différents Etats mènent pour le renforcement de leur indépendance et de leur souveraineté nationale, les puissances néo-colonialistes ont élaboré tout un système de méthodes et de moyens astucieux, dont le seul but est de consolider leur domination. Profitant des besoins économiques qu'ont plusieurs pays, les impérialistes, avec en tête les Etats-Unis d'Amérique et les gouvernements pseudo-socialistes, à l'aide de crédits asservisseurs et d'autres formes de pénétration économique, s'efforcent de maintenir leur domination sur ces pays qui luttent pour le renforcement de la liberté, de l'indépendance et de la souveraineté nationale. Ces "crédits", ces "secours" économiques ont des objectifs politiques et ils sont utilisés comme un moyen pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays et pour les exploiter féroce.

72. Les Etats pacifiques se doivent de renforcer la collaboration entre eux, d'aider résolument la juste lutte des peuples pour la liberté et l'indépendance, lutte essentielle si l'on veut secouer le joug colonial et impérialiste; ils doivent faire preuve d'une ferme attitude face à toutes les pressions exercées contre leur souveraineté nationale.

73. Par suite de la manipulation de l'ONU par les Etats-Unis, une situation anormale s'est créée au sein de cette organisation. L'une des preuves les plus flagrantes de cette manipulation est la négation du droit de la grande Chine, qui est l'un des Membres fondateurs de l'Organisation et qui représente environ le quart de l'humanité, d'occuper sa place légitime à l'ONU. Cet acte constitue une violation flagrante de la Charte et a mis l'Organisation dans l'impossibilité de s'engager dans la voie de l'accomplissement de ses tâches et du rôle qui lui incombe.

74. Depuis plus de 17 ans, le siège de la Chine à l'ONU, le siège du plus grand Etat du monde, Membre fondateur de l'Organisation et membre permanent du Conseil de sécurité, est usurpé par les éléments d'une clique de renégats chassés par le peuple chinois et réfugiés dans l'île chinoise de Taïwan, occupée par les forces armées des Etats-Unis d'Amérique.

75. Ce fait est une absurdité intolérable et l'une des manifestations les plus typiques de la politique grossière et à courte vue du Gouvernement américain et de l'acharnement odieux avec lequel celui-ci se comporte à l'égard de l'Organisation. Tout le monde sait qu'il existe une seule Chine au monde, qui est la République populaire de Chine, que seuls son gouvernement et ses délégués peuvent représenter ce pays dans les relations internationales, à l'Organisation des Nations Unies et dans toute autre organisation internationale. Sans la participation de ce puissant pays socialiste, la République populaire de Chine, forte de 700 millions d'hommes, il est impossible de résoudre aucun des problèmes internationaux importants de notre époque; sans la participation de ce grand pays, l'ONU non seulement n'est pas en mesure de résoudre des problèmes tels que ceux figurant à son ordre du jour, mais elle ne peut non plus jouir de l'autorité nécessaire et de la confiance et du soutien indispensables des masses populaires dans le monde.

76. Chacun sait que la clique de Tchang Kaï-chek ne représente rien, aucun peuple et aucun pays, et que le siège qu'elle a usurpé de manière tout à fait illégale appartient à la République populaire de Chine et uniquement à celle-ci. Toutefois, cette anomalie inouïe, cette absurdité intolérable sont pour l'Organisation une réalité qui dure depuis 17 ans. Cette situation grave au sein de l'Organisation des Nations Unies et qui ne peut pas ne pas porter atteinte à la dignité des Etats Membres est l'une des expressions de l'hostilité profonde et de l'agressivité des Etats-Unis d'Amérique envers la République populaire de Chine et le peuple chinois.

77. La République populaire de Chine est un grand pays socialiste, profondément pacifique, et qui joue un rôle très important pour la sauvegarde de la paix en Asie et dans le monde. Elle soutient fermement la lutte des peuples pour la liberté et le progrès social et elle est respectée par l'humanité progressiste tout entière. Les calomnies des impérialistes américains et de leurs valets, en particulier celles de ces derniers temps, contre la République populaire de Chine, tendent à détourner l'attention de l'opinion mondiale de leur politique d'agression et de complots contre les peuples et la paix et à ternir la politique pacifique

de la Chine ainsi que les grands succès multiples et variés du peuple chinois.

78. L'Albanie est l'un des auteurs de la demande d'inscription à l'ordre du jour du point relatif au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies [A/6341]. Nous aurons l'occasion de parler plus en détail de la question lorsque l'Assemblée générale en abordera la discussion. Mais nous tenons à souligner à cette occasion qu'il faut mettre fin sans plus de retard à cette situation si l'on désire effectivement faire le premier pas indispensable pour aider l'Organisation à se redresser. Cela devient encore plus urgent si l'on tient compte de la grave situation internationale et des grands problèmes de notre temps qui attendent une solution.

79. Il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies devienne, conformément à la Charte, une organisation universelle, ce qui ne peut être obtenu qu'en accordant à tous les peuples le droit légitime de se faire représenter à cette institution. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement de la République populaire d'Albanie soutient la juste demande de la République démocratique allemande de devenir membre de l'Organisation des Nations Unies.

80. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie, guidé par sa politique de paix et de coopération internationale, a lutté constamment et en toute circonstance pour apporter sa modeste contribution à la sauvegarde et à la consolidation de la paix dans le monde. Il a été et demeure en faveur du développement des relations avec tous les pays à systèmes sociaux différents sur la base des principes communs de la coexistence pacifique, de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du respect et de l'avantage réciproque. Nous avons toujours joint nos efforts à ceux de tous les Etats attachés à la cause de la liberté et de l'indépendance des peuples et nous nous sommes employés, dans la mesure de nos possibilités, à aider l'Organisation des Nations Unies à s'acheminer sur la voie des buts et des principes fondamentaux de la Charte.

81. Dans la déclaration de notre délégation, lors de la discussion générale à la dernière session de l'Assemblée générale [1344ème séance], en parlant des mesures urgentes qui s'imposent à l'Organisation dans ce sens, nous avons souligné, comme l'une des conditions indispensables, la nécessité de rejeter l'influence et les manœuvres des Etats-Unis d'Amérique au sein de l'Organisation des Nations Unies, même si elles s'exercent en collaboration avec quelque autre grande puissance. Il s'agit ici d'une organisation d'Etats souverains et égaux, pour qui est inacceptable toute sorte de tutelle et tout diktat, sous quelque forme qu'on les exerce. Il est clair que, tant que durera l'influence nuisible des Etats-Unis sur l'Organisation des Nations Unies, celle-ci ne sera pas à même de prendre les décisions nécessaires et d'adopter les mesures appropriées pour sa propre réorganisation, qui s'imposent dans la conjoncture internationale actuelle; elle ne sera pas en mesure de s'acquitter de ses tâches essentielles en faveur de la paix, du respect des droits des peuples à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

82. La délégation albanaise exprime la conviction que, grâce aux efforts conjugués et résolus des Etats épris de paix et de tous les peuples du monde et grâce à leurs actions coordonnées contre l'impérialisme et ses laquais, il sera possible de faire échouer tous les plans et manœuvres ourdis aux dépens de la liberté des peuples et de la cause de la paix véritable dans le monde.

83. M. ÇAGLAYANGIL (Turquie): Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux éminents représentants qui m'ont précédé à cette tribune et vous présenter, au nom du Gouvernement turc et en mon nom personnel, mes chaleureuses et sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. L'enthousiasme avec lequel le choix s'est porté sur vous constitue le témoignage le plus éloquent de l'immense prestige dont vous jouissez au sein de l'Assemblée, où pendant de longues années vous avez donné la preuve irréfutable de vos qualités exceptionnelles de diplomate et d'homme d'Etat. Votre dévouement profond à la cause de la paix mondiale, votre sens de la justice, votre rectitude morale et votre talent dans la diplomatie internationale nous apporteront un appui précieux au cours des délibérations de cette assemblée qui est appelée à aborder des problèmes extrêmement délicats et d'une importance capitale pour la paix.

84. Nous nous réjouissons d'autant plus de votre élection que votre pays et le mien entretiennent traditionnellement des relations empreintes d'une amitié et d'une cordialité profondes et qui ont été forgées à un moment où la Turquie traversait une des périodes les plus troublées de son histoire. En rendant hommage, à vous et à votre pays, je me fais l'interprète de la nation turque tout entière, qui nourrit à l'égard du peuple afghan des sentiments d'amitié inébranlable et de fraternité.

85. Je tiens également à rendre hommage au Président sortant, M. Amintore Fanfani, qui a guidé nos travaux lors de la dernière session. Nous avons été tous très impressionnés par sa forte personnalité, sa clarté d'esprit, son efficacité et surtout par sa sagesse politique dont nous avons tant besoin à un moment particulièrement difficile de l'histoire des Nations Unies.

86. Tous les représentants qui m'ont précédé à la tribune ont mis l'accent sur les graves problèmes internationaux qui vont dominer cette session et ont exprimé leur profonde inquiétude quant aux implications de ces problèmes pour la paix. En effet, au moment où nous nous réunissons, les esprits sont tourmentés par la lourde menace que font peser sur le monde la guerre du Viet-Nam et les développements regrettables en Afrique. L'humanité se demande avec angoisse si les Nations Unies parviendront à conjurer le danger d'une catastrophe nucléaire ou d'une explosion de violence raciale sans précédent. Plus que jamais, nous avons la tâche de délibérer avec sang-froid et objectivité et avec le seul souci de faire œuvre constructive, de contribuer dans la limite de nos possibilités à l'assainissement de la situation internationale, de mobiliser toutes nos ressources dans le but de préparer le terrain à des initiatives positives pour le rétablissement de la paix et le règlement dans la justice des conflits existants. Je puis vous assurer

que c'est dans cet esprit que la délégation de la Turquie participera aux travaux de la vingt et unième session.

87. En cette période critique que nous traversons, nous avons appris avec regret la décision du Secrétaire général de ne pas accepter un autre mandat. Nous lui sommes tous profondément reconnaissants pour les services qu'il a rendus à l'Organisation et à la cause de la paix. Il a su s'acquitter de sa tâche avec un dévouement, une efficacité et une probité qui lui ont valu la gratitude et la confiance de tous les Etats Membres. C'est avec soulagement que nous avons accueilli sa décision de continuer ses fonctions jusqu'à la fin de cette session, car nous sommes certains que sa contribution sera comme toujours d'une grande valeur. Nous restons persuadés toutefois que les Nations Unies ont besoin en ces moments difficiles d'un secrétaire général qui s'est attiré le respect universel et qui a donné la preuve de sa capacité d'accomplir sa mission avec dynamisme et dans l'esprit réel de la Charte. Je m'associe donc de tout cœur à tous ceux qui ont formulé l'espoir que l'Etat-Thaï voudra bien réviser sa décision.

88. La guerre du Viet-Nam constitue aujourd'hui la menace la plus sérieuse à la paix du monde. Cette guerre dont les proportions augmentent chaque jour et dont les souffrances humaines qu'elle engendre deviennent de plus en plus effrayantes, comporte le danger d'une "escalade" fatale qui pourrait entraîner le monde entier dans le gouffre d'un conflit nucléaire.

89. Nous avons tous l'ultime devoir de déployer tous les efforts possibles pour mettre un terme à cette guerre sanglante. Nous sommes reconnaissants à tous les pays qui ont déjà pris de nombreuses initiatives en vue de réunir les parties en cause autour d'une table de conférence, ainsi qu'au Secrétaire général, qui n'a pas manqué de mettre tout en œuvre, dans les limites de ses possibilités, pour contribuer à la restauration de la paix. Dans l'introduction à son rapport annuel à l'Assemblée [A/6301/Add.1], le Secrétaire général a mis avec raison l'accent sur le sort tragique du peuple du Viet-Nam. En effet, ce peuple qui n'a connu que les souffrances atroces de la guerre depuis plus de 20 ans, a un besoin impérieux de paix. Les combats militaires ne peuvent qu'accroître la détresse des Vietnamiens et ravager le pays entier, tout en risquant de provoquer un conflit à plus grande échelle. Nul ne peut, d'autre part, s'opposer au droit du peuple du Viet Nam de décider de son propre avenir politique à l'abri de toute intervention étrangère.

90. Que peuvent faire les Nations Unies pour mettre fin à ce drame? Certes, nous n'avons pas les moyens d'agir directement. Mais nous devons multiplier nos efforts et exercer toute notre influence pour sauver la paix.

91. Il serait superflu de discuter ici les origines du conflit ou d'essayer de dégager les responsabilités de la situation actuelle. Cette voie ne peut nous mener nulle part. Le problème ne saurait être résolu sans un accord qui concilierait, conformément à la justice, les intérêts légitimes de toutes les parties. Dans ces conditions, la limitation et l'arrêt mutuel des hostilités et la négociation en vue d'arriver à une solution

pacifique et honorable constituent la seule issue possible. C'est vers cette fin que nous devons orienter nos efforts et lancer un appel pressant à toutes les parties.

M. Khalaf (Irak), vice-président, prend la présidence.

92. Nous avons étudié avec une grande attention la déclaration du représentant des Etats-Unis, M. Goldberg [1412^eme séance]. Nous notons avec satisfaction la réaffirmation de la volonté des Etats-Unis de rechercher une réduction des hostilités et d'engager immédiatement des négociations dans n'importe quel forum.

93. Nous avons accueilli avec une joie profonde le règlement du conflit entre l'Indonésie et la Malaisie. L'accord mettant fin à l'état d'affrontement armé entre ces deux pays vient non seulement de marquer la victoire suprême de la raison, mais de démontrer également que tout différend, si grave soit-il, peut être résolu par des moyens pacifiques dès que les parties en présence agissent avec résolution et bonne volonté. C'est un exemple qui pourrait certainement être utilement suivi pour le règlement du conflit du Viet-Nam. Je voudrais exprimer l'appréciation de mon pays pour l'esprit de conciliation et de modération dont ont fait preuve l'Indonésie et la Malaisie en étouffant un foyer de querelles dans cette partie du monde. Un autre fait heureux dans le même contexte est le retour de l'Indonésie à l'Organisation des Nations Unies. Il m'est particulièrement agréable de souligner le plaisir que ma délégation éprouve à voir l'Indonésie reprendre sa place au sein de notre organisation, d'où nous ne l'avions d'ailleurs jamais considérée comme définitivement éloignée.

94. La paix en Asie dépend aussi dans une large mesure des relations entre l'Inde et le Pakistan. L'année dernière, nous avons tous accueilli avec joie et soulagement le cessez-le-feu et la Déclaration de Tachkent², qui ont mis fin au conflit militaire entre ces deux grands pays de l'Asie. Cependant, la paix ne saurait être durable tant que les conflits qui divisent les deux pays, et notamment le problème du Cachemire, continuent à troubler les relations indo-pakistanaïses. Nous appelons de tous nos vœux une solution concertée et équitable de ce problème qui tiendrait compte des résolutions du Conseil de sécurité à ce sujet.

95. Au stade où nous sommes, nous constatons que le processus historique de décolonisation approche de sa fin et que le monde est sur le point d'entrer dans l'ère de l'égalité souveraine de tous les pays, grands et petits, comme l'a prévu la Charte des Nations Unies.

96. Mais nous savons que dans cette voie où nous avons tant progressé, il reste encore des obstacles qui, tout en étant les derniers, sont difficiles à franchir. Le colonialisme continue à sévir non seulement sous sa forme traditionnelle mais également sous des formes variées, telles que la discrimination raciale et l'apartheid, incompatibles avec la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les pays qui imposent encore le joug

² Déclaration signée le 10 janvier 1966 par M. Lal Bahadur Shastri, premier ministre de l'Inde, et M. Mohammad Ayub Khan, président du Pakistan.

colonial et ceux qui méprisent la liberté et la dignité de l'homme doivent réaliser que le cours de l'histoire est irréversible et que leur politique ne fait que les dégrader aux yeux de l'opinion publique mondiale, tout en menaçant gravement la paix. Les Nations Unies doivent poursuivre sans relâche leurs efforts visant à éliminer complètement le colonialisme et les politiques d'oppression raciale.

97. La Turquie, pour sa part, accordera sans réserve son appui aux efforts des Nations Unies dans ce domaine car elle est fidèle aux principes de l'indépendance de tous les peuples et de l'égalité de droits de toutes les nations et de toutes les races. C'est seulement quand l'émancipation de tous les pays opprimés aura été achevée que les Nations Unies, ayant ainsi élargi le champ de leur compétence, pourront apporter leur pleine contribution à la consolidation de la paix mondiale et au progrès de l'humanité.

98. Nous devons nous pencher avec une attention particulière sur le problème de l'apartheid et sur la situation en Rhodésie, où une minorité s'est emparée illégalement du pouvoir pour opprimer la majorité du pays. Dans les deux cas, nous sommes en face d'une notion exécrationnelle, celle de la supériorité d'une race par rapport à une autre. Nous ne pouvons tolérer cet affront à la dignité de l'homme, non seulement parce qu'il blesse profondément notre conscience, mais parce qu'il met en danger la stabilité et la paix d'un continent entier, entraînant également des dangers pour la paix du monde.

99. Dans la question de la Rhodésie, nous déplorons le manque de progrès au cours de l'année écoulée. Les sanctions qui ont été appliquées jusqu'à présent se sont avérées insuffisantes et le régime illégal a continué à défier les appels des Nations Unies, introduisant même de nouvelles mesures visant à intensifier la pression sur la majorité de la population. Il est extrêmement regrettable que des pays qui ont intérêt à soutenir le régime illégal de la Rhodésie pour pouvoir préserver leur propre régime d'oppression aient pu continuer impunément à braver les résolutions du Conseil de sécurité. Nous devons réfléchir sur l'opportunité d'agir d'une façon plus énergique pour assurer l'application des résolutions des Nations Unies en la matière.

100. Dans les questions de la Rhodésie, du Sud-Ouest africain — sur lequel j'ai déjà exprimé nos vues avant-hier [1419ème séance] —, de l'apartheid et de la continuation du colonialisme dans certains pays, nous devons toujours avoir à l'esprit un fait fondamental: l'Afrique ne saurait être divisée en deux parties, l'une libre et l'autre soumise au colonialisme et à l'esclavage. De surcroît, plus la solution de ces problèmes sera retardée, plus le recours à la violence et à la force deviendra inévitable. C'est là un problème qui dépasse l'Afrique et qui affecte la paix, l'harmonie et la stabilité du monde entier.

101. D'autres conflits qui n'ont pas reçu de solution depuis des années continuent à affecter la paix et la stabilité dans diverses régions. Au Moyen-Orient, la question de Palestine empêche l'avènement d'une paix durable et provoque une course aux armements périlleuse. Plus d'un million de réfugiés vivent dans des conditions précaires et lamentables, situation qui nuit

au développement économique et social du Moyen-Orient. Cette question aux aspects multiples, à la fois politiques et humains, attend toujours un règlement conforme au droit et à la justice.

102. La question de Chypre continue à troubler la paix et la stabilité dans la zone de la Méditerranée en perpétuant la détresse, l'angoisse et la misère de la communauté turque. Le Conseil de sécurité reste saisi du problème et c'est grâce à la présence des forces des Nations Unies qu'une paix précaire est maintenue. Je voudrais tout d'abord rendre hommage à tous les pays qui mettent leurs contingents militaires à la disposition de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, ou qui contribuent au financement de cette force. Je voudrais aussi renouveler notre gratitude au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer en vue d'éliminer les causes de tension dans l'île et de faciliter un règlement pacifique du conflit. Permettez-moi enfin d'exprimer notre reconnaissance à la Force des Nations Unies qui, dans des conditions extrêmement difficiles, s'efforce continuellement d'apaiser les tensions et de préserver la paix entre les deux communautés.

103. Aucune amélioration ne s'est produite depuis l'année dernière dans la situation à Chypre. La communauté turque demeure toujours privée de ses droits les plus élémentaires. La vie et la sécurité des Turcs sont constamment mises en danger, leurs activités économiques sont paralysées, la circulation des biens et des personnes est soumise à des restrictions vexatoires et arbitraires. Pourtant, malgré cette oppression, les Turcs de Chypre, fiers de leurs traditions, n'acceptent pas l'asservissement et l'abandon de leurs droits historiques et constitutionnels.

104. Dès le début de la crise de Chypre, la Turquie a recherché sincèrement un règlement concerté et pacifique. Elle a toujours considéré que la continuation de la crise ne ferait qu'accroître la tension aussi bien dans l'île qu'en dehors de l'île. Elle s'est toujours déclarée prête à entamer des négociations avec toutes les parties intéressées.

105. A présent, la Turquie et la Grèce, en tant que cosignataires des traités régissant le statut de Chypre, sont engagées dans des discussions confidentielles dont le but est de faciliter une solution pacifique agréée par toutes les parties. Nous considérons que le fait même que nous ayons réussi à commencer ces discussions est encourageant et nous souhaitons vivement qu'elles puissent aboutir à un terrain d'entente qui mettrait fin à ce conflit tragique et ouvrirait la voie à l'harmonie et à la concorde entre les deux communautés et entre la Turquie et la Grèce. Nous sommes persuadés que le temps ne travaille au bénéfice de personne et que nous avons tous énormément à gagner à un règlement honorable qui sauvegarderait les principes légitimes de toutes les parties. Mais nous devons également réaliser qu'à défaut d'une solution, la situation actuelle ne saurait se prolonger. Il faudrait dans ce cas effectuer dans l'île un retour véritable aux conditions normales, de façon à permettre à la communauté turque de mener une existence à l'abri de la menace et de la pression militaire et économique, et de jouir pleinement des droits de l'homme. Il serait donc nécessaire de

maintenir le Force des Nations Unies pour une période indéterminée et en même temps de créer les conditions dans lesquelles la Force pourrait accomplir sans entrave la tâche qui lui a été confiée par la résolution [186 (1964)] du Conseil de sécurité.

106. Si, après avoir passé en revue la situation dans d'autres continents, nous jetons un coup d'œil sur l'Europe, nous constaterons que la situation dans cette région est sensiblement différente. L'Europe ne connaît pas aujourd'hui de graves crises engendrant la menace de la guerre. Malgré l'accroissement de la tension qu'a provoquée la crise du Viet-Nam, les relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest évoluent d'une façon constante dans les domaines économique, technique et culturel, et la Turquie se réjouit de pouvoir apporter sa contribution à ce processus salutaire qui est susceptible d'éliminer graduellement les méfiances mutuelles et de préparer le terrain à une entente qui mettrait fin à la division de l'Europe. Cependant, nous ne pouvons oublier que le problème central en Europe demeure toujours celui de la réunification de l'Allemagne. Nous considérons que l'Allemagne doit être librement réunifiée, conformément au droit de l'autodétermination des peuples, dans le cadre d'un système général qui assurerait effectivement la sécurité de tous les pays de la région.

107. Les problèmes et les conflits abondent et nous avons tous parfois l'impression que les Nations Unies n'ont pas réussi à jouer le rôle qui leur a été assigné dans la Charte, que l'Organisation n'a pu exercer une influence positive pour le maintien de la paix et le règlement des différends. Mais les Nations Unies ne peuvent aller au-delà de la volonté des Membres de l'Organisation, et les réalités politiques l'empêchent souvent d'entreprendre une action effective dans des cas particulièrement sérieux. La Charte elle-même n'a-t-elle pas imposé certaines limitations en confiant une responsabilité particulière au Conseil de sécurité et en subordonnant l'action des Nations Unies à l'accord entre les membres permanents du Conseil? Il n'en reste pas moins que la véritable force des Nations Unies réside dans leur influence morale, dans leur capacité de mobiliser l'opinion publique mondiale et dans les principes de la Charte. Cette charte incarne la vision d'un monde libéré de la peur de la guerre, d'un monde où les conflits sont réglés pacifiquement et où tous les Membres ont la possibilité de concentrer leur énergie, individuellement et collectivement, au progrès politique, économique, social et culturel. Si nous voulons atteindre cet idéal, nous devons nous acquitter loyalement des tâches qui nous incombent en vertu de la Charte, aussi bien dans le cadre de l'Organisation que dans nos relations bilatérales. Au sein même de l'Organisation, nous avons l'obligation de préserver et de relever le prestige et la force morale des Nations Unies en respectant scrupuleusement la Charte dans sa lettre et dans son esprit et en orientant nos travaux vers des fins constructives. Les résolutions que nous adoptons à l'Assemblée générale doivent pouvoir exprimer autant que possible le consentement général. C'est seulement de cette façon que nos recommandations auront le poids nécessaire et pourront contribuer utilement à la solution des problèmes qui se posent. Autrement, les résolutions qui resteront sans suite se multiplieront inutilement, l'autorité

morale des Nations Unies en souffrira gravement et les Etats Membres rechercheront de plus en plus le règlement de leurs problèmes en dehors du cadre des Nations Unies.

108. Nous devons nous efforcer également de créer les conditions qui permettraient de réaliser le principe de l'universalité incarné dans la Charte, afin que l'autorité et l'influence des Nations Unies puissent s'exercer dans toutes les parties du monde.

109. Les opérations de maintien de la paix constituent un autre domaine vital où les Nations Unies peuvent apporter une contribution substantielle à la sauvegarde et au renforcement de la paix. Nous sommes convaincus en effet que l'Organisation des Nations Unies a rendu un service immense à la cause de la paix chaque fois qu'elle a pu organiser de telles opérations qui ont permis de réduire la tension, de séparer les parties hostiles et de créer les conditions propices à la recherche de solutions pacifiques. Si les Nations Unies abdiquaient cette responsabilité en raison des divergences de vues sur les règles qui doivent régir la mise sur pied de ces opérations et leur financement, elles perdraient toute possibilité d'entreprendre une action effective devant des situations dangereuses et explosives. Cet état de choses serait non seulement préjudiciable à la paix en facilitant le recours à la force et la perpétuation des conflits, mais il porterait également un coup fatal au prestige moral de l'Organisation, qui serait ainsi privée de tous les moyens d'exercer son influence vis à vis des conflits internationaux et des situations menaçant la paix. Je crois qu'il n'est dans l'intérêt d'aucun des Membres de voir les Nations Unies condamnées à une telle impuissance et à une telle paralysie. Si nous avons foi dans les Nations Unies, si nous voulons préserver leur influence morale, si nous voulons qu'elles puissent un jour assumer toutes les missions qui leur ont été assignées dans la Charte, nous devons surmonter les difficultés qui se présentent dans le domaine des opérations de maintien de la paix et trouver une solution urgente à ce problème capital.

110. Une fois encore, au cours de cette session, nous serons appelés à discuter la question du désarmement qui, sous certains de ses aspects, a revêtu un caractère extrêmement urgent. Le problème de la prévention de la prolifération des armes nucléaires doit nous préoccuper au premier plan. Nous sommes en effet arrivés à un tournant dans l'histoire de la course aux armements, car cette course risque de s'étendre rapidement à un nombre toujours plus grand de puissances nucléaires. Si cette éventualité se réalisait, les possibilités d'affrontement nucléaire se multiplieraient à l'extrême. Et par là même, il deviendrait de plus en plus difficile d'éviter le recours aux armes nucléaires dans un cadre régional ou global. Des ressources énormes, au lieu d'être investies à des fins constructives — développement économique ou progrès social —, seraient affectées à l'acquisition d'armes de destruction massive. Il serait dès lors plus difficile encore, sinon impossible, de renverser la course aux armements et de progresser dans la voie du désarmement général et complet.

111. Pour éviter cette catastrophe, nous devons agir sans retard et nous efforcer en commun d'empêcher

effectivement la prolifération des armes nucléaires. Les difficultés qui se sont présentées lors des discussions au sein du Comité des dix-huit puissances ne seraient être insurmontables. Si nous sommes d'accord sur l'essentiel, si nous sommes conscients du danger mortel que représenterait pour l'humanité tout entière la diffusion sans limite des armes nucléaires, il devrait être possible de concilier les divergences de vues qui existent sur certaines clauses des projets de traités présentés de part et d'autre. Nous sommes persuadés qu'il est de notre intérêt à tous de voir la conclusion rapide des travaux de ce comité sur la non prolifération. Parallèlement ou consécutivement à cet accord, d'autres problèmes connexes devraient bien entendu recevoir une solution, notamment la question des garanties effectives pour la sécurité des pays qui renoncent à l'arme nucléaire, et celle de l'adoption de mesures qui limiteraient et arrêteraient la course aux armements nucléaires entre les pays qui détiennent ces armes.

112. Le Traité de Moscou de 1963 sur l'arrêt partiel des essais d'armes nucléaires n'a toujours pas été complété par un accord interdisant les essais souterrains. Un accord sur l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires doit être également un de nos objectifs primordiaux, un tel accord étant susceptible par lui-même de limiter la prolifération des armes nucléaires et, en même temps, de freiner la course aux armements nucléaires entre les pays nucléaires eux-mêmes. Les difficultés rencontrées dans ce domaine tournent autour de la question de vérification. Il est certain qu'un accord qui ne serait pas rigoureusement appliqué par toutes les parties manquerait son but. La vérification est donc un élément essentiel de tout accord dans ce domaine. Les progrès scientifiques récents et les possibilités qu'offrent les diverses suggestions avancées à Genève ont déjà diminué considérablement la portée des désaccords sur la nature du contrôle à établir pour vérifier l'application d'un traité sur l'interdiction des essais souterrains d'armes nucléaires. Nous espérons que, dans les discussions à venir, il sera possible de régler définitivement cette question.

113. Je crois que, tant que nous nous montrerons incapables d'arrêter la course aux armements nucléaires, il sera impossible d'être optimiste quant à l'aboutissement de nos efforts en vue d'un désarmement complet et général, qui est l'objectif suprême. Mon gouvernement estime que la conclusion des accords sur l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires et sur la non-dissémination des armes nucléaires contribuerait grandement à l'assainissement du climat des relations internationales, rendant ainsi les conditions plus propices à des initiatives de réduction des armes aussi bien nucléaires que de type classique, conformément à un programme de désarmement équilibré et sous contrôle international efficace. La priorité que nous accordons aux discussions sur les essais d'armes nucléaires ne devrait pas toutefois détourner notre attention du fait que la réduction des armes de type classique est tout aussi importante et que, en vérité, toutes les guerres que l'humanité a connues se sont faites et se font encore avec de telles armes.

114. Avant de terminer mon intervention, je voudrais m'arrêter brièvement sur un autre secteur, non moins important, des activités de l'Organisation. Il s'agit du domaine économique et plus spécialement des problèmes découlant de la croissance économique des pays en voie de développement.

115. Les problèmes de développement économique continuent d'être au centre de nos préoccupations. Nous devons convenir que, malgré les mesures prises par l'Assemblée générale à ses sessions antérieures, les résultats obtenus pendant la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement ont été décourageants. L'écart entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement s'est encore accru au détriment de ces derniers. Le taux de croissance, dans les pays en voie de développement, et le courant de l'aide internationale vers ces pays n'ont pas atteint les objectifs fixés. À côté de la perte de vitesse de l'aide internationale pendant l'année en cours, les conditions de cette aide ne se sont pas améliorées. La part des pays en voie de développement dans le total des exportations mondiales continue à diminuer. Les termes de l'échange restent défavorables pour ces pays. Les prix de la plupart des produits de base continuent de baisser alors que ceux des produits manufacturés ne cessent d'augmenter.

116. Afin de remédier à cette situation, il serait nécessaire, d'une part, d'accroître le courant des capitaux vers les pays en voie de développement à des conditions plus favorables, et, d'autre part, d'augmenter sur une base stable les recettes d'exportation de ces pays, pour leur permettre de financer leurs projets de développement. L'industrialisation des pays en voie de développement, qui fait partie intégrante du processus de développement économique, constitue un autre problème auquel nous devons rechercher constamment des solutions efficaces. Tout en ne méconnaissant pas l'importance du secteur agricole, les pays en voie de développement devraient s'efforcer simultanément d'accélérer le rythme de leur développement industriel en donnant la priorité aux industries d'exportation et aux industries de remplacement des importations, qui permettront d'accroître la production des biens industriels de première nécessité.

117. À l'heure actuelle, l'Organisation des Nations Unies dispose d'un ensemble assez complet d'organismes divers pour contribuer au développement économique des pays en voie de développement et pour atteindre les objectifs fixés par la Décennie des Nations Unies pour le développement.

118. Dans ce contexte, la création de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (UNCTAD) a été un événement historique. En effet, ce nouvel organisme, dont la période de formation est terminée, vient d'entrer dans une phase d'activité intense et se consacre à la recherche de solutions satisfaisantes et pratiques aux problèmes touchant le commerce des produits de base, des articles manufacturés et semi-manufacturés, ainsi que le financement du développement et le commerce des invisibles.

119. Le Gouvernement turc attache la plus grande importance à l'UNCTAD en tant qu'organisme chargé de promouvoir le commerce international et le développement. Il porte également un vif intérêt à la deuxième conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à laquelle incombera la tâche de rechercher des solutions en vue de remédier à la situation défavorable de la conjoncture économique mondiale.

120. Une autre réalisation d'importance capitale de la Décennie des Nations Unies pour le développement a été sans doute la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) [voir résolution 2089 (XX)] qui marque à son tour un point de départ concret dans les efforts de la communauté internationale en faveur du développement. Grâce à cet organisme permanent, le système des Nations Unies se trouve doté d'un mécanisme nouveau permettant de favoriser l'industrialisation, qui est la clé du progrès économique dans les pays en voie de développement.

121. En outre, nous sommes convaincus que la fusion des programmes de l'assistance technique et du Fonds spécial en un programme des Nations Unies pour le développement servira à rendre les activités d'assistance technique et de préinvestissement plus rationnelles et plus efficaces. D'autre part, nous espérons que l'objectif financier de 200 millions de dollars, fixé pour ce Programme par l'Assemblée générale à sa dernière session [voir résolution 2093 (XX)], sera atteint.

122. Dans différentes régions du monde, le problème de sous-alimentation est en voie d'atteindre des proportions dangereuses et il existe, malheureusement, des indications que ce problème deviendra, dans un avenir proche, plus difficile que jamais. Nous devons tous, les pays développés et les pays en voie de développement, diriger nos efforts vers l'augmentation de la productivité agricole des pays en voie de développement et appuyer énergiquement les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans ce domaine.

123. Dans le même contexte, je voudrais applaudir aux travaux du Programme alimentaire mondial, qui ont rendu possibles la mobilisation et la distribution, par l'intermédiaire d'une organisation internationale, des excédents alimentaires des pays développés pour le progrès économique et social des autres pays. Mon gouvernement est heureux de noter ici que le Programme a acquis un caractère permanent. Nous espérons sincèrement que les pays qui sont en mesure d'apporter une contribution considérable vont continuer leur appui maximum à ce Programme.

124. Pour améliorer le développement du secteur agricole, des efforts plus grands doivent être déployés et l'application de la science et de la technique dans les pays en voie de développement doit être accélérée.

125. Pour conclure cette partie de mon exposé, j'aimerais préciser que c'est la volonté de tous les Etats Membres de l'Organisation qui déterminera, en définitive, la mesure dans laquelle les organismes ainsi créés pourront constituer un mécanisme qui puisse trouver des solutions pratiques, satisfaisantes et promptes aux problèmes que les pays en voie de

développement rencontrent dans les domaines économique et social.

126. En terminant, je voudrais exprimer ma foi dans l'avenir des Nations Unies. Certes, l'Organisation des Nations Unies passe actuellement par une période difficile, remplie d'écueils où, si elle n'y fait pas attention, elle peut se briser. Cependant, je suis convaincu que ces difficultés seront surmontées. Le navire, sous la direction experte de son timonier, résistera à la tempête et saura éviter le naufrage. Il voguera de nouveau sur un océan calme et atteindra son but qui est l'établissement de la paix, du bien-être et du progrès du monde entier.

127. C'est sur ces paroles optimistes et de foi que je veux terminer ma déclaration.

128. M. MURUMBI (Kenya) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la haute fonction de Président de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que, sous votre direction, la vingt et unième session apportera une contribution importante à la réduction de la tension internationale et au renforcement des relations amicales entre les Etats. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage au Ministre des affaires étrangères d'Italie, Son Excellence Monsieur Amintore Fanfani, pour les grandes qualités d'homme d'Etat qui ont marqué sa direction de nos travaux pendant la vingtième session.

129. Je voudrais maintenant passer aux diverses questions dont traitera la présente session. Au nom du Gouvernement de la République du Kenya, je parlerai des questions africaines et de certaines questions internationales sur lesquelles mon gouvernement a des opinions très arrêtées. Je commencerai par les problèmes africains.

130. L'Afrique méridionale est aujourd'hui la zone la plus critique de notre continent. Le problème de l'Afrique méridionale est triple: a) le colonialisme en Rhodésie et dans les territoires portugais de l'Angola et du Mozambique; b) le mandat sur le Sud-Ouest africain; c) l'apartheid en Afrique du Sud.

131. L'arrêt de la Cour sur le Sud-Ouest africain a eu pour but d'éviter de traiter la question au fond. Nous savons tous quelles sont les manœuvres qui ont amené le Président de la Cour internationale de Justice, sir Percy Spender, à agir comme il l'a fait en votant contre les demandeurs. Il est intéressant d'examiner certaines des méthodes auxquelles on a eu recours pour disqualifier certains juges qui auraient dû participer à la décision dans cette affaire. Les experts juristes des Nations Unies pourraient utilement rechercher si l'arrêt rendu exige maintenant que l'Assemblée générale demande à la Cour de donner un avis sur le fond de la question.

132. En dehors de la nécessité d'obtenir un avis juridique, il faut engager une action pour obtenir l'assentiment de l'Assemblée générale à la révocation du Mandat. C'est pourquoi le Kenya, en collaboration avec les pays d'Afrique, d'Asie et d'autres nations amies, a présenté une résolution dans ce sens. Ce résultat une fois obtenu, le Kenya voudrait qu'un appareil efficace soit créé par les Nations Unies pour guider ce territoire vers l'indépendance.

133. Avant de quitter cette question du Sud-Ouest africain, ma délégation voudrait attirer l'attention de l'Assemblée générale à la fois sur la composition de la Commission du droit international et sur celle de la Cour internationale de Justice. Le Kenya est en faveur de l'augmentation du nombre des membres de ces deux organismes afin d'y améliorer la représentation géographique. Mais, ce qui est bien plus important que cet élargissement, et que le Kenya tient à souligner, c'est que, lorsque le moment viendra pour l'Assemblée générale d'élire les nouveaux juges, il faudra tout faire pour assurer que l'on choisisse des hommes rigoureusement intègres. Nous devons éviter d'élire à la Cour internationale de Justice des juges dont les décisions pourraient être influencées par la politique de leur gouvernement ou par des considérations idéologiques. Nous sommes surpris de constater que le Gouvernement australien est décidé à présenter un autre candidat à la Cour internationale de Justice.

134. La question dont devra ensuite s'occuper l'Assemblée générale est celle de la Rhodésie. Voici près d'un an que Smith et ses partisans se sont rebellés contre le Gouvernement de Sa Majesté. L'Assemblée générale a eu l'occasion de discuter du problème rhodésien. A l'époque où le régime Smith s'est illégalement octroyé l'indépendance, le Kenya et d'autres Etats africains ont préconisé une certaine manière d'agir; nous voulions que soient appliquées des sanctions économiques totales et obligatoires. Si ces sanctions échouaient, nous disions qu'il faudrait recourir à la force pour renverser ce régime illégal. Mais le Royaume-Uni a refusé sa coopération. Aujourd'hui la Déclaration unilatérale d'indépendance demeure. C'est pourquoi il est important de trouver une solution adéquate si nous voulons que soit résolu le problème des relations raciales en Afrique.

135. Récemment, M. Harold Wilson, premier ministre du Royaume-Uni, a déclaré:

"Constitutionnellement et juridiquement, le problème qui se présente à nous est celui d'une colonie en révolte."

Par le passé, le Gouvernement britannique s'est heurté à de nombreuses révoltes et, dans la plupart des cas, il n'a pas manqué de recourir à la force. J'en veux pour exemple la guerre d'indépendance au moment où les colonies américaines se sont révoltées contre la Grande-Bretagne. Les pays du Commonwealth britannique et l'Organisation de l'unité africaine ont exercé une pression considérable sur le Gouvernement britannique pour que celui-ci trouve une solution à la révolte en Rhodésie.

136. La Conférence des Premiers ministres du Commonwealth à Londres s'est achevée le 14 septembre 1966 sur la décision suivante relative à la Rhodésie:

"a) Lorsqu'il aura été mis fin au régime illégal, un gouvernement légitime sera désigné par le Gouverneur et constituera une administration représentative à base large. Pendant cette période intérimaire, les forces armées et la police seront responsables envers le Gouverneur. Les personnes détenues ou assignées à résidence pour des raisons politiques seront libérées et les activités politiques normales seront autorisées à condition qu'elles

soient conduites de façon pacifique et démocratique sans intimidation de quelque source que ce soit.

"b) Le Gouvernement britannique négociera avec cette administration intérimaire un règlement constitutionnel destiné à atteindre l'objectif du gouvernement par la majorité sur la base des six principes.

"c) Ce règlement constitutionnel sera soumis pour acceptation au peuple de la Rhodésie tout entier, par les moyens démocratiques appropriés.

"d) Le Parlement et le Gouvernement britanniques devront avoir des preuves suffisantes que cette consultation populaire s'est déroulée honnêtement et librement et qu'elle est acceptable pour l'ensemble de la communauté mondiale.

"e) Le Gouvernement britannique ne consentira pas à l'indépendance avant que soit institué le gouvernement par la majorité, à moins que l'ensemble du peuple rhodésien ne se montre en faveur d'une telle solution."

En outre:

"Le Gouvernement britannique, à la Conférence des Premiers ministres du Commonwealth à Londres, a également accepté de rechercher un nouvel appui auprès du Conseil de sécurité pour l'application de sanctions obligatoires limitativement définies."

137. Maintenant notre seul espoir est que, si le régime de Smith repousse les propositions britanniques, une pression soit exercée, sous forme de toutes sortes de sanctions obligatoires, pour renverser ce régime illégal. Les sanctions économiques limitées n'ont guère de chances de succès, à moins que le Gouvernement britannique ne soit disposé à en supporter les conséquences, au risque même de voir s'effondrer son commerce avec l'Afrique du Sud, qui, dit-on, s'élève à 250 millions de livres par an.

138. Le Gouvernement britannique est nettement et clairement responsable de la crise rhodésienne. Pour l'instant, il a réussi à obtenir un répit. Mais, tôt ou tard, ce gouvernement devra choisir entre trahir les Africains ou adopter des mesures plus sévères pour faire tomber le régime de Smith. Le fait que M. Wilson n'ait pas eu recours aux sanctions obligatoires ou même à la force lorsque le régime Smith a déclaré unilatéralement l'indépendance a restreint sa liberté de manœuvre. Avec l'aide des gouvernements sud-africain et portugais, le régime Smith est déterminé à consolider sa domination illégale.

139. Les Etats africains indépendants ne peuvent pas tolérer cette situation. Ces Etats africains ont exprimé leur opinion sur la Rhodésie aux Nations Unies et par l'Organisation de l'unité africaine. Les Etats africains ne sont pas disposés à voir se perpétuer en Rhodésie ce genre d'indépendance, avec pour conséquence l'extension de la domination blanche en Afrique méridionale. La situation qui règne aujourd'hui en Afrique du Sud est aux yeux du monde un anachronisme, et nous ne permettrons pas qu'un système d'oppression et de répression s'étende à la population africaine de Rhodésie.

140. Ceux qui font l'apologie du régime de Smith nous disent que le problème de la Rhodésie est rendu plus difficile encore du fait de la présence de deux communautés, l'Africaine et l'Européenne. Mais le fait qu'il existe en Rhodésie une communauté mixte n'est pas une excuse pour refuser d'agir de façon décisive. Je parle comme représentant d'un pays dont la population est un mélange d'Africains, d'Européens, d'Asiens et d'Arabes. Au Kenya, l'Européen avait été amené à croire — comme aujourd'hui son homologue rhodésien — qu'il y dominerait à jamais. Cela a conduit à un terrible conflit, aboutissant à une guerre qui a duré sept ans. Mais, à la suite d'un changement dans la politique du Gouvernement britannique de l'époque, il fut décidé de libérer le Kenya et de le faire gouverner par la majorité de sa population. Une fois cette décision prise, le dernier carré d'Européens — qui n'étaient pas disposés à vivre sous un régime démocratique — a décidé de quitter le pays. Cela a préparé le terrain pour l'établissement d'une communauté multiraciale harmonieuse. L'indépendance a donc été octroyée à mon pays avec gouvernement par la majorité. C'est ce que nous souhaitons aussi à la Rhodésie.

141. Aujourd'hui au Kenya, respect mutuel et coopération règnent entre les diverses communautés. Le Gouvernement britannique doit donc convaincre les quatre millions d'Africains en Rhodésie que le Royaume-Uni croit sincèrement en une politique qui donnera au peuple rhodésien tout entier le droit de se gouverner de façon démocratique et qu'il est décidé à appliquer cette politique.

142. Le problème des relations raciales en Afrique méridionale ne sera jamais résolu tant qu'il n'aura pas été mis fin à l'apartheid en Afrique du Sud et au colonialisme portugais en Angola et au Mozambique. Aujourd'hui, ce sont les racistes blancs d'Afrique du Sud et les colonialistes portugais qui maintiennent le régime Smith en Rhodésie. Nous sommes arrivés à un moment de l'histoire où l'Afrique doit demander aux puissances du monde occidental qui, par des excuses et des raisonnements, appuient et soutiennent les régimes de l'Afrique du Sud et du Portugal de déclarer sans équivoque si elles sont du côté de la démocratie et du respect humain ou si elles continueront à soutenir les oppresseurs des peuples africains. Le Kenya continuera de travailler avec les autres États indépendants d'Afrique jusqu'à ce que le colonialisme et le racisme soient balayés de la terre d'Afrique.

143. La situation internationale ne s'est pas améliorée au cours de la dernière année. À certains égards, elle a même empiré. La guerre fait rage au Viet-Nam, plus que jamais. Le Kenya pense que cette guerre pourrait conduire à une troisième guerre mondiale où l'on utiliserait les armes les plus dévastatrices qu'ait connues le genre humain. Ma délégation estime que l'Assemblée générale ne peut ni ne doit demeurer passive alors que la paix du monde est menacée. C'est pourquoi ma délégation voudrait que l'Assemblée générale lance un appel exigeant au besoin de tous les combattants qu'ils cessent le combat et négocient un règlement pacifique sur la base des Accords de Genève de 1954 et de 1962.

144. Alors que sont tués des milliers de Vietnamiens, ce n'est pas le moment de vouloir répartir des responsabilités. Ma délégation voudrait que l'offre américaine de cesser les bombardements du Viet-Nam du Nord et de retirer toutes les troupes étrangères sous surveillance internationale soit sérieusement examinée. On ne saurait prévoir à ce problème une solution militaire. La guerre s'étant transformée en une bataille idéologique, on n'a le choix qu'entre des négociations et un accroissement des souffrances.

145. Les grandes puissances qui se lancent dans des conflits idéologiques se semblent ne pas trouver le temps de penser aux souffrances des nombreux innocents qui en deviennent les victimes. Premièrement, je voudrais lancer un appel à tous les dirigeants vietnamiens pour qu'ils pensent d'abord à leur pays. Deuxièmement, je voudrais lancer un appel aux grandes puissances directement ou indirectement mêlées à ce conflit pour qu'elles songent aux souffrances humaines que leur action, directement ou indirectement, inflige aux Vietnamiens. Je leur demande de réduire leurs activités de guerre dans ce malheureux pays pour que la paix puisse y régner de nouveau. Troisièmement, j'adresse un appel à l'Assemblée générale tout entière pour qu'elle s'exprime clairement et dise quelle position elle prend sur la question du Viet-Nam. Ma délégation estime que tous les représentants qui prendront la parole dans cette session de l'Assemblée générale pourront exercer une influence favorable sur les événements du Viet-Nam.

146. Le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires font depuis quelque temps l'objet de discussions au sein de cette Assemblée et au Comité des dix-huit puissances. L'attitude de mon Gouvernement est que les cinq puissances nucléaires, Royaume-Uni, République populaire de Chine, France, États-Unis et Union des Républiques socialistes soviétiques, devraient participer aux négociations. En deuxième lieu, nous nous opposons à la diffusion d'armes nucléaires à d'autres pays que les cinq qui en possèdent déjà. En troisième lieu, nous voudrions que tous les États non nucléaires soient protégés contre tout chantage nucléaire par un traité accepté par les cinq puissances nucléaires.

147. Ma délégation tient à dire sa déception du fait que le Comité des dix-huit puissances n'a pas fait beaucoup de progrès depuis que la vingtième session de l'Assemblée générale lui a demandé de reprendre sa tâche de négociation. Nous voudrions que ce Comité travaille davantage et donne des résultats plus concrets d'ici à la prochaine session. L'avenir de l'humanité dépend d'un accord qui permette à tous les États, grands et petits, de vivre en paix, sans la crainte d'attaques nucléaires.

148. Un problème dont, je l'espère, l'Assemblée se saisira, c'est l'accumulation par les grandes nations de fortes quantités d'armes, ce qui préoccupe vivement nombre de petits pays. Cette attitude des grandes nations provient, dans certains cas, de la conviction que la force peut triompher et finira par triompher, au total mépris des principes moraux du bien et du mal. Certains petits pays semblent considérer que les canons ont plus d'importance que le beurre. L'histoire nous a montré à quoi conduit cette théorie.

149. Le Kenya souscrit pleinement aux principes du droit international relatifs aux relations amicales et à la coopération entre États. Il n'est pas besoin de se pencher sur une boule de cristal pour savoir que la paix n'est pas possible sans que soit respecté le principe selon lequel les États s'abstiendront dans leurs relations internationales de menaces ou de recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État quelconque. Il est également indispensable que les États règlent tous leurs différends par des moyens pacifiques. Les cas d'intervention non requise et injustifiée dans les affaires intérieures d'un autre État font naître des heurts et des sentiments d'hostilité qui peuvent finalement prendre la forme sinistre de menaces à la paix mondiale. Dans notre monde d'interdépendance, à moins que les États ne coopèrent entre eux à tous les niveaux, à moins que l'on ne fasse preuve de bonne foi dans les rapports, commerciaux et autres, entre les États, les objectifs de la Charte des Nations Unies ne seront jamais atteints. En outre, il est vain de penser que la paix, la justice et les relations amicales pourront progresser tant que des millions d'êtres sont encore asservis par une minorité raciste. Nous ne pouvons pas renverser le courant de l'histoire en perpétuant le colonialisme et le néo-colonialisme.

150. Il est vrai que la teneur juridique et la portée de certains de ces principes prêtent à controverse et manquent de caractère universel. Il n'est donc pas surprenant que le Gouvernement du Kenya ait salué avec enthousiasme la création par l'Assemblée générale [résolution 1966 (XVIII)] du Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, conformément à la Charte des Nations Unies. Bien que pendant ses sessions de Mexico et de New York le Comité ait beaucoup travaillé sur la teneur juridique et la portée de ces principes, un accord partiel n'y a été possible que sur les principes de l'égalité souveraine et du règlement pacifique des différends. Le Gouvernement du Kenya espère que de nouveaux progrès qui, si l'on tient compte de l'expérience acquise, ne pourront être réalisés que lentement et par étapes, seront néanmoins possibles au cours des futures sessions du Comité si l'Assemblée générale décide de renouveler son mandat.

151. Je voudrais maintenant présenter quelques observations sur des problèmes économiques. Nous sommes parvenus au milieu de la Décennie des Nations Unies pour le développement, et le moment est donc arrivé de faire le point sur les progrès déjà enregistrés.

152. Permettez-moi d'exposer d'abord les vues de mon gouvernement sur les questions de développement dans les pays en voie de développement et de l'aide économique donnée par les pays développés. Le Kenya voudrait qu'une plus grande partie du développement soit entreprise par les pays mêmes qui sont en voie de développement. Nous, pays en voie de développement, devons apprendre à consentir certains sacrifices, quel que soit le montant de l'aide économique que nous recevons de la part des pays développés, cette aide n'aura pas grand effet, car, si elle n'est pas bien utilisée, le développement qui en résultera sera fort maigre. Notre tâche devrait donc consister

à faire nous-mêmes tout ce que nous pouvons et ensuite à demander assistance et commerce. J'irai même jusqu'à suggérer que le commerce entre pays en voie de développement devrait être développé davantage pour porter au maximum notre auto-assistance.

153. Au Kenya, nous voudrions voir les pays développés nous aider de deux manières importantes. Puisque la plupart des pays en voie de développement sont des producteurs primaires, il importe de stabiliser les prix de nos marchandises. Cela peut se faire par la voie d'accords internationaux. En deuxième lieu, nous voudrions autant que possible recevoir assistance de n'importe quel pays, à condition que l'aide économique donnée soit libre de toutes hypothèques politiques. Une façon d'éliminer ces hypothèques consisterait à canaliser autant que possible l'assistance par des institutions internationales multilatérales.

154. Cela dit, permettez-moi de revenir à la question de la Décennie des Nations Unies pour le développement. En 1961, l'Assemblée générale a lancé cette décennie du développement, avec deux objectifs essentiels :

a) La réalisation d'un taux d'accroissement d'au moins 5 p. 100 par an, dès 1970, dans le revenu national des pays en voie de développement;

b) Un transfert annuel aux pays en voie de développement de capital destiné au développement et d'assistance équivalant à 1 p. 100 du produit national brut des pays développés.

155. C'étaient là de nobles et remarquables intentions. Voyons ce qui a été fait jusqu'ici en pratique. Selon les experts, le taux d'accroissement dans les pays en voie de développement n'a pas atteint le chiffre visé, et l'aide reçue des pays développés est loin de représenter 1 p. 100 de leur produit national brut. Cela signifie que les pays en voie de développement doivent redoubler d'efforts, tandis que les pays développés doivent réexaminer leurs programmes d'assistance. À propos de ces programmes, je tiens à rendre un hommage tout particulier aux pays scandinaves et au Canada; ces pays préparent des plans d'assistance qui auront certainement pour les pays en voie de développement des résultats favorables, tant économiques que politiques.

156. Ma délégation estime que si l'on n'a pas atteint les buts assignés à la décennie du développement, les pays développés en sont largement responsables. Les experts, pour les citer une fois encore, déclarent que les pays riches se sont encore enrichis. Au cours des quatre dernières années, par exemple, le rendement combiné des produits et des services dans les pays développés s'est accru de 32 p. 100 alors que dans la même période l'aide économique donnée par ces mêmes pays aux pays en voie de développement est demeurée la même.

157. L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement répète toujours la même histoire, les capitaux pour le développement manquent. Il a estimé qu'en 1963 un montant net réel de 6 milliards de dollars de capital et d'assistance a été fourni par les pays industrialisés aux pays à revenu faible,

Encore que ce chiffre puisse paraître impressionnant, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a signalé que les pays en voie de développement auraient pu utilement absorber 3 ou 4 milliards de dollars de plus. Il subsiste là un large fossé.

158. Ma délégation estime que toutes les nations devraient appuyer les diverses institutions des Nations Unies. Du fait de leur caractère international, ces institutions sont les organismes les mieux à même d'aider les pays en voie de développement. La création du Programme des Nations Unies pour le développement au cours de la dernière session de l'Assemblée générale a marqué un pas dans la bonne direction. Ce programme a déjà prouvé qu'il va nous aider. La Commission de transports maritimes, née de la première CNUCED a déjà entrepris sur les taux de fret des études essentielles qui auront de grandes conséquences. La présente session de l'Assemblée générale doit adopter une mesure finale importante pour lancer l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Voilà une coopération internationale que nous voudrions voir prendre forme. C'est parce que nous pensons que les institutions des Nations Unies ne peuvent que mener à un développement construit et à une collaboration internationale que mon pays a offert d'installer dans sa capitale, Nairobi, le siège de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

159. Avant d'achever mon intervention, je voudrais aborder trois autres questions.

160. Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue au nouvel Etat de la Guyane. Le Kenya est toujours heureux de voir s'étendre la zone de liberté et d'indépendance nationale. Nous saluons donc le nouvel Etat. Nous attendons également avec plaisir de pouvoir saluer les Etats des Barbades, du Botswana et du Lesotho lorsqu'ils accéderont cette année à l'indépendance. Le Gouvernement et le peuple du Kenya espèrent et souhaitent que d'ici la fin de cette décennie toutes les formes du colonialisme auront été partout éliminées. L'Assemblée générale doit redoubler ses efforts dans ce sens.

161. En deuxième lieu, je voudrais dire que le Kenya appuiera la candidature d'e l'hant s'il revient sur sa décision. Au Kenya, nous comprenons ses sentiments et la façon dont il juge la situation internationale. Nous croyons qu'il faut le laisser prendre lui-même sa décision; une fois cette décision prise, l'Assemblée générale pourra élire un Secrétaire général pour la période suivante.

162. Enfin, je voudrais redire la position de mon gouvernement sur une question qui figure à l'Ordre du jour, le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes. Le Kenya appuiera l'admission de ce pays qu'habitent 750 millions d'hommes. Mon pays estime que tous les Etats indépendants, quel que soit leur système social, devraient être membres des Nations Unies. Ce n'est qu'une fois que nous aurons obtenu cette universalité que nous serons devenus véritablement les Nations Unies.

163. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Avant de lever la séance, je vais donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse.

164. M. KYPRIANOU (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je voudrais répondre à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de Turquie à propos de Chypre. Je n'ai pas l'intention de me livrer à des polémiques. Ce n'est pas le moment. L'Assemblée a pu étudier et discuter le fond de la question de Chypre pendant la dernière session et elle s'est prononcée à ce sujet.

165. Pour l'instant, je voudrais simplement exprimer mon désaccord et formuler de vives objections sur l'allusion particulière qu'a faite le Ministre des affaires étrangères de Turquie à la situation intérieure à Chypre. J'ai déjà dit que je ne veux pas déclencher un débat. La situation réelle est connue de tous. Elle est consignée dans les documents de l'Assemblée générale et ceux du Conseil de sécurité. On peut trouver la situation réelle dans les divers rapports du Secrétaire général et dans ceux de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

166. Le Ministre des affaires étrangères de Turquie a malheureusement parlé d'oppression. S'il avait parlé de l'oppression exercée par une certaine partie de la minorité turque sur une autre partie de cette même minorité, j'aurais été d'accord avec lui. Mais j'ai l'impression qu'il parlait d'une oppression exercée par le Gouvernement de Chypre sur la minorité turque. Cela, je le rejette.

167. Je ne veux pas en dire plus. Comme je l'ai indiqué, la situation est maintenant bien connue de tous. De toute façon, tous ceux qui désirent se renseigner par eux-mêmes peuvent venir à Chypre; nous les y accueillerons volontiers.

168. M. MATSUI (Japon): En exerçant mon droit de réponse, je voudrais toucher un point soulevé ce matin par le représentant de l'Albanie qui a mis en cause mon pays. Si je l'ai bien compris, le représentant de l'Albanie semble avoir dirigé ses attaques contre mon pays en prétendant que le Japon, en collaboration avec les Etats-Unis d'Amérique, maintient des bases militaires en Corée du Sud. De plus, il a essayé de critiquer la conclusion du Traité entre le Japon et la République de Corée en le liant à une prétendue tentative de nouvelle alliance militaire en Asie.

169. Or, je voudrais vous faire remarquer que le Traité entre le Japon et la République de Corée, signé au mois de juin 1965, n'est rien d'autre que le couronnement des efforts poursuivis pendant presque 15 ans, par les peuples coréen et japonais, en vue de rétablir des relations normales et amicales entre deux voisins liés par un long passé historique. Si l'on examine de près le texte du Traité, il est clair pour tous que ce traité n'est conclu que dans l'intérêt de la paix.

170. Il me semble superflu d'essayer de répliquer en détail à ce stade à toutes ces allégations, car elles sont dénuées de tout fondement. Je tiens simplement à ce que soit enregistré au compte rendu de cette séance un démenti catégorique contre toutes ces accusations.

171. Je voudrais aussi réserver mon droit de revenir sur ce point en temps utile, après avoir étudié le texte du discours en question.

172. M. ÇAGLAYANGIL (Turquie): Je regrette que, malgré son caractère objectif, le passage de mon discours se rapportant à la question de Chypre ait provoqué la réaction que nous venons d'entendre de M. Kyprianou. Il est très possible de réfuter point par point les allégations du représentant de Chypre. Cependant, je préfère ne pas le faire, non seulement afin de ne pas abuser de la patience de l'Assemblée, mais aussi parce que les arguments et les faits — comme M. Kyprianou vient de le dire — exposés dans les nombreux comptes rendus des débats de l'Assemblée sont bien connus. Rouvrir la polémique dans ces circonstances serait, à mon avis, injustifiable.

173. Mais je dois maintenant toucher un point qui, dans le discours de M. Kyprianou, appelle une réponse de ma part.

174. M. Kyprianou prétend que la pression qui domine dans l'île vient d'une partie de la communauté turque contre une autre partie de la communauté turque. Les Turcs, hommes, femmes et enfants, sont continuellement molestés, soumis aux pires vexations; les fondements de leur existence économique sont sapés; leurs vies sont en danger; chaque semaine, des meurtres ont lieu; des incidents éclatent qui servent de prétexte à l'établissement d'un blocus qui ruine encore davantage l'existence économique de la population turque.

175. Peut-on prétendre que ces convulsions et ces pressions dans l'île sont les conséquences d'une lutte entre deux peuples de la même origine. Je ne veux pas abuser de votre patience et je ne veux pas entamer une polémique. J'ai seulement voulu exposer la situation qui règne dans l'île et je dis que cette situation ne peut pas se prolonger.

176. M. NASE (Albanie): Le représentant du Japon n'a pas été content de la mention que nous avons faite dans notre déclaration d'aujourd'hui au sujet du rôle joué par le Japon dans la mise en œuvre de la politique d'agression de l'impérialisme américain en Asie; il a ainsi jugé nécessaire de nous répondre et de nier des faits incontestables que nous avons cités à cet égard.

177. Or, dans notre déclaration, nous nous sommes bornés à mentionner très brièvement cette politique

dangereuse, contraire aux intérêts du peuple japonais et de la paix en Asie, que poursuit le Japon. Cela est conforme à notre politique de principe et de franchise.

178. Si toutefois il existe le moindre doute sur ce que nous avons dit à ce sujet aujourd'hui, je pourrais, pour rassurer tout le monde et dissiper tout malentendu, rappeler ici les déclarations mêmes du Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Shima, faites les 24 et 25 mars 1966, et où ce ministre précisait entre autres ce qui suit: "Le Traité de sécurité Japon-Etats-Unis pourrait s'appliquer au Viet-Nam, à la Chine et à la Corée." Il a dit également: "Puisque les Etats-Unis ont entrepris des actions au Viet-Nam, la guerre menée là-bas concerne le Japon."

179. De telles déclarations bellicistes se passent de commentaires. Les Etats Membres pacifiques ne peuvent se permettre de ne pas tenir compte de pareilles confessions. Il s'agit là de plans concertés entre les Etats-Unis d'Amérique et les forces militaristes japonaises visant à entraîner le Japon dans la guerre contre le Viet-Nam et même à l'utiliser comme brigade de choc dans l'agression que l'impérialisme américain prépare en Asie, en particulier contre la République populaire de Chine et contre la République populaire démocratique de Corée.

180. Nous estimons donc de notre devoir de signaler à cette assemblée la menace que lui pèse, pour la paix en Asie et dans le monde, une telle politique de complicité qui constitue une violation grave des obligations imposées au Japon à la suite de la seconde guerre mondiale et de celles qui lui incombent en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

181. M. KYPRIANOU (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je ne veux pas répondre à la deuxième déclaration du Ministre des affaires étrangères de Turquie. Je ne sais pas ce qu'il entendait lorsqu'il a dit qu'il ne voulait pas répondre point par point à ce que j'avais dit. En fait, je n'ai soulevé aucun point particulier; j'ai simplement voulu formuler une objection contre ce qu'il avait dit lui-même.

182. Quant à son allégation que des Turcs sont tués chaque semaine à Chypre, je serais prêt, s'il en faisait la demande, à accepter que le Secrétaire général fasse rapport sur cette question.

La séance est levée à 14 h 40.